



Chiffres clés

APERÇU STATISTIQUE DE LA BELGIQUE

2016

Statistics Belgium

Chers lecteurs,

Citoyens, journalistes, consommateurs, étudiants, entrepreneurs, décideurs politiques, chercheurs..., tous ont besoin de chiffres fiables et de statistiques. Afin de répondre à ces besoins, la Direction générale Statistique - Statistics Belgium produit un vaste éventail de chiffres sur la Belgique.

Les Chiffres-clés 2016 présentent un échantillon des statistiques que nous publions tout au long de l'année. Cette sélection contient des chiffres de base sur la population, la société, le territoire, l'environnement, l'économie, l'immobilier, la construction, la mobilité et le transport. Des cartes, des tableaux et des graphiques parlants dévoilent non seulement les tendances observées en Belgique mais situent aussi notre pays dans une perspective européenne.

Vous pouvez également consulter notre site internet Statbel si vous souhaitez davantage de chiffres ou des commentaires. Ce site vous donne aussi accès à nos autres services. Grâce à notre base de données en ligne be.STAT, récemment modernisée, vous pouvez facilement composer et télécharger vous-même des tableaux. Notre portail Open Data vous propose des fichiers en format 'ouvert' libres et faciles à réutiliser. Grâce aux flux RSS et via Twitter et Facebook, vous restez informé des chiffres les plus récents. Si vous vous abonnez à notre newsletter, vous recevrez un aperçu des nouveautés chaque semaine dans votre boîte mail.

Je vous souhaite une passionnante découverte de notre pays au travers des chiffres et vous invite à surfer sur www.statbel.fgov.be pour obtenir encore plus de chiffres et de statistiques.

Nico Waeyaert
Directeur général

Direction générale Statistique - Statistics Belgium
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Direction générale Statistique - Statistics Belgium

La Direction générale Statistique – Statistics Belgium (DG Statistique) collecte, produit et diffuse des chiffres fiables et pertinents sur l'économie, la société et le territoire belges. La collecte s'effectue à l'aide de sources de données administratives et d'enquêtes. La production est réalisée de manière qualitative et scientifique. Les statistiques sont diffusées en temps opportun et de manière conviviale. La DG Statistique garantit que, d'une part, la vie privée et les données confidentielles sont protégées et que, d'autre part, les données sont utilisées à des fins exclusivement statistiques.

Sauf mention contraire en bas du tableau ou du graphique, les données de cette publication ont été collectées et calculées par la DG Statistique. Les comparaisons internationales proviennent d'Eurostat. Les chiffres de cette publication peuvent être repris moyennant mention explicite de la source.

Éditeur responsable

Nico Waeyaert

Direction générale Statistique - Statistics Belgium

Bd Albert II 16, B-1000 Bruxelles

Renseignements

Courriel: statbel@economie.fgov.be

Tél. 0800 120 33

Code de la publication : S000.01F/2016

Numéro d'entreprise : 0314.595.348

Table des matières

●	<i>Population</i>	A Population au 1 ^{er} janvier 2016.....	6
		B Evolution démographique.....	8
		C Vieillesse et structure de la population par âge.....	11
		D Population étrangère.....	15
● ●	<i>Territoire et environnement</i>	A Superficie et utilisation du sol.....	22
		B Agriculture.....	24
		C Déchets.....	28
● ● ●	<i>Economie</i>	A Produit intérieur brut.....	32
		B Prix à la consommation.....	38
		C Indice des prix à la production.....	44
		D Démographie des entreprises.....	52
		E Faillites.....	58
		F Structure des entreprises.....	66
● ● ● ●	<i>Immobilier et construction</i>	A Prix de l'immobilier.....	74
		B Permis de bâtir.....	76
		C Inventaire des bâtiments en Belgique.....	78
● ● ● ● ●	<i>Mobilité et transport</i>	A Véhicules.....	82
		B Transport de marchandises.....	87
		C Transport maritime.....	88
		D Accidents de la route.....	89
● ● ● ● ● ●	<i>Société</i>	A Emploi et taux d'emploi.....	96
		B Salaire.....	102
		C Chômage et taux de chômage.....	105
		D Population inactive.....	107
		E Pauvreté.....	108
		F Revenus.....	111
		G Dépenses des ménages.....	115
		H Enseignement.....	118
● ● ● ● ● ● ● ●	Autres produits et services de la DG Statistique.....		122





● *Population*

A | Population au 1^{er} janvier 2016

Depuis 2011, la Belgique a dépassé le cap des 11 millions d'habitants. Au 1^{er} janvier 2016, elle comptait officiellement 11.267.910 habitants, dont 57,5 % habitaient en Flandre, 32,0 % en Wallonie et 10,5 % en Région de Bruxelles-Capitale. Enfin, un peu moins de 1 % de la population résidait en Communauté germanophone.

Au cours de l'année 2015, la population de la Région de Bruxelles-Capitale a de nouveau augmenté à un rythme légèrement plus rapide que celui des deux autres régions. De ce fait, sa part dans l'ensemble du pays continue de progresser, comme c'est le cas depuis quelques années.

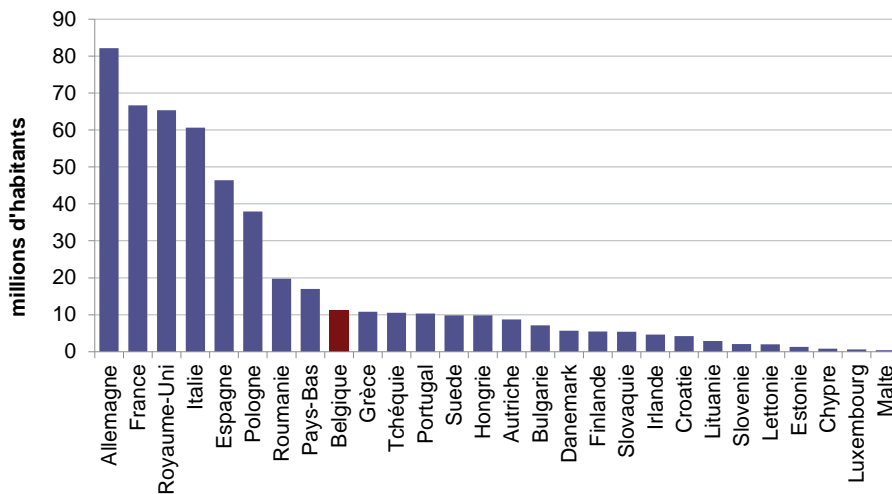
Population totale de la Belgique et de ses Régions au 1er janvier 1996, 2006 et 2016

	1996	%	2006	%	2016	%
Belgique	10.142.777	100,0%	10.511.382	100,0%	11.267.910	100,0%
Région de Bruxelles-Capitale	948.087	9,4%	1.018.804	9,8%	1.187.890	10,5%
Région flamande	5.880.268	58,0%	6.078.600	58,2%	6.477.804	57,5%
Région wallonne	3.314.422	32,7%	3.413.978	32,7%	3.602.216	32,0%
dont Communauté germanophone	69.420	0,7%	73.119	0,7%	76.645	0,7%

Au 1^{er} janvier 2016, la population de l'Union européenne (UE28) était estimée à 510.056.011 millions d'habitants.

Avec un poids démographique non négligeable, la Belgique se classe en neuvième position et représente 2,2 % de la population totale de l'Union. Cette position tend d'ailleurs à se renforcer ces dernières années, grâce à une dynamique démographique supérieure à la moyenne européenne.

Union Européenne: 510.056.011 d'habitants au 1er janvier 2016



B I Évolution démographique

Au cours de l'année 2015, la population résidant en Belgique a augmenté de 58.866 personnes. Cette croissance est toujours due en majeure partie au solde migratoire international, qui s'élevait à 47.682 unités. L'excédent des naissances sur les décès représentait 11.205 unités. Le nombre de décès a sensiblement augmenté par rapport à 2014. 110.508 individus sont décédés en 2015 contre 104.723 en 2014. Malgré cela et donc principalement grâce à un solde migratoire positif, la population a connu un taux de croissance de 0,53 % durant l'année 2015.

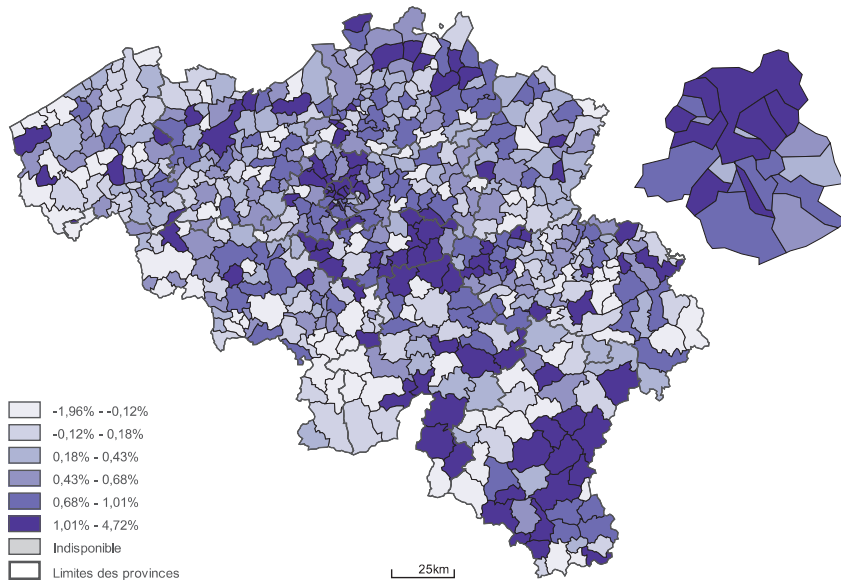
8

Accroissement annuel de la population			
Année	1995	2005	2015
Population au 1^{er} janvier	10.130.574	10.445.852	11.209.044
Mouvement naturel			
Naissances	114.226	118.002	121.713
Décès	104.590	103.278	110.508
Excédent des naissances	9.636	14.724	11.205
Mouvement migratoire			
Immigration	71.563	132.810	158.049
Emigration	58.184	86.899	110.367
Solde migratoire	13.379	45.911	47.682
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)	12.473	65.530	58.866
Taux de croissance	0,12%	0,63%	0,53%
Population au 31 décembre	10.143.047	10.511.382	11.267.910

La majorité des 589 communes du pays ont enregistré une croissance démographique positive en 2015 alors que 138 d'entre elles ont vu leur population diminuer. Les hausses les plus sensibles ont été à nouveau recensées dans l'agglomération bruxelloise (Bruxelles, Evere) ainsi qu'à Gand et Anvers. Les croissances relatives les plus rapides s'observent cependant dans de petites communes (moins de 10.000 habitants). Burdinne, en province de Liège s'accroît de 3.116 habitants au 1^{er} janvier 2015 à 3.263 habitants au 1^{er} janvier 2016 (+4,72%) et était dès lors la commune ayant connu la plus forte croissance en 2015.

Evolution de la population par commune en 2015

10

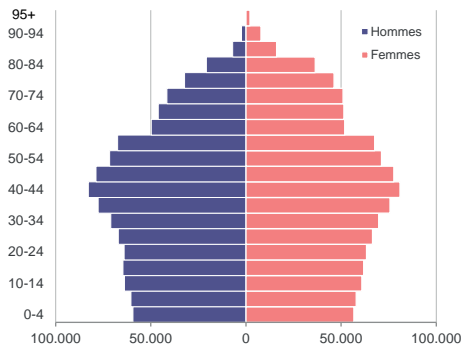


C | Vieillesse et structure de la population par âge

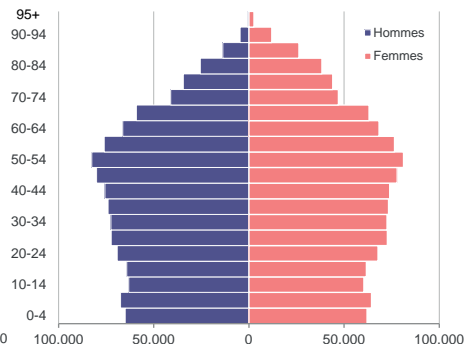
La population résidant en Belgique au 1^{er} janvier 2016 vieillit sensiblement. Jamais les personnes (très) âgées n'ont été aussi nombreuses. La structure par âge et par sexe, représentée graphiquement par une pyramide des âges, illustre clairement cette évolution.

Les classes d'âge de plus de 80 ans sont en nette augmentation par rapport à la situation de 2006. Si les classes d'âge nées du baby-boom restent importantes, le poids de ce groupe s'est quelque peu réduit au cours de la décennie écoulée. Le nombre de très jeunes enfants ne progresse plus, contrairement à ce qui se passait au cours des années précédentes. Il y a plus de jeunes hommes que de jeunes femmes, car il naît systématiquement plus de garçons que de filles (entre 104 et 106 garçons pour 100 filles dans notre pays). Ce rapport s'inverse toutefois à l'âge de 56 ans en raison d'un taux de mortalité plus élevé chez les hommes que chez les femmes à tous les âges de la vie.

Pyramide des âges de la Belgique au 1er janvier 2006



Pyramide des âges de la Belgique au 1er janvier 2016



Il en découle un déséquilibre entre les sexes de plus en plus marqué avec l'âge. Ainsi, parmi les octogénaires, on recense près de deux fois plus de femmes que d'hommes. Parmi les nonagénaires, les femmes sont près de trois fois plus nombreuses que les hommes.

La pyramide des âges n'est pas homogène en Belgique. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale est clairement plus jeune que les deux autres régions, avec une proportion plus importante de jeunes (22,9 %) et moindre de personnes âgées (13,1 %). Si la Région wallonne se rapproche de la moyenne nationale, la Région flamande s'en éloigne plus fortement, en raison d'un vieillissement plus prononcé. On y recense, en effet, moins de jeunes (19,4 %) et plus de personnes âgées (19,5 %). Au cours des dernières années, ces différences de structure d'âge entre les régions se sont plutôt accentuées.

La proportion de personnes âgées fournit une indication du vieillissement au niveau local. On constate d'importantes disparités dans ce domaine au niveau du territoire belge. Ainsi, les communes du littoral abritent entre 25 et 30 % de 65 ans et plus (contre seulement 18,3 % pour l'ensemble de la Belgique). C'est également le cas de plusieurs communes wallonnes des vallées de la Semois et de l'Ourthe et de la ville de Spa qui accueillent également de nombreux retraités.

On observe également des disparités importantes entre les communes de périurbanisation ancienne et celles où ce phénomène est plus récent. Les premières (comme Sint-Martens-Latem, Chaudfontaine et Edegem) ne sont pas abordables pour la plupart des jeunes et ont une population vieillissante. Les communes de la seconde catégorie (axe élargi de Bruxelles-Namur-Luxembourg et dans une moindre mesure nord de la province d'Anvers) sont très dynamiques sur le plan démographique et abritent relativement peu de personnes âgées.

Ventilation par classe d'âge au 1^{er} janvier 2016 selon les régions

	0-17 ans	%	18-64 ans	%	65 ans et plus	%
Belgique	2.285.581	20,3%	6.919.768	61,4%	2.062.561	18,3%
Région de Bruxelles-Capitale	271.783	22,9%	760.001	64,0%	156.106	13,1%
Région flamande	1.256.931	19,4%	3.955.207	61,1%	1.265.666	19,5%
Région wallonne	756.867	21,0%	2.204.560	61,2%	640.789	17,8%

13

Parallèlement au vieillissement de la population, l'espérance de vie à la naissance poursuit son augmentation en Belgique. De 1994 à 2014, elle a crû de 4,4 années pour passer de 76,7 à 81,1 ans, soit un gain d'espérance de vie de 2,5 mois, en moyenne, chaque année, durant 21 ans. On notera le gain particulièrement important observé en 2014 : 0,6 an.

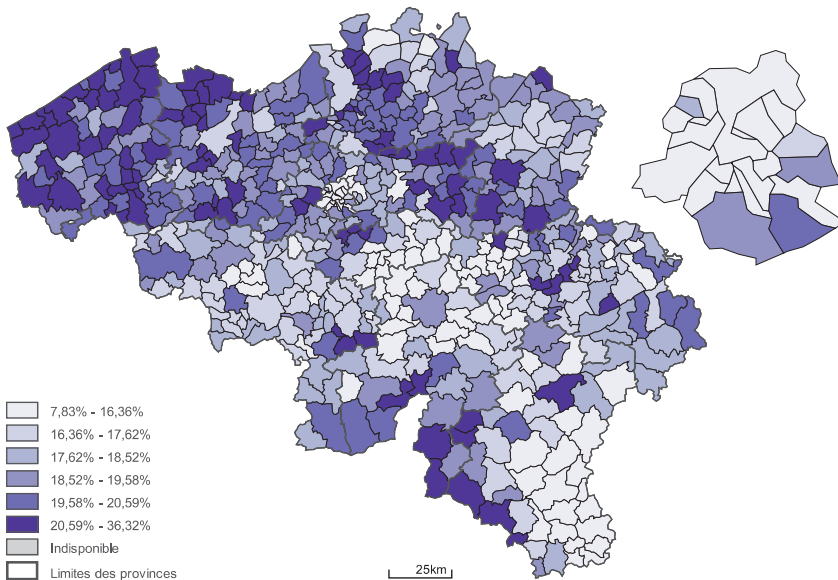
Espérance de vie à la naissance (en années)

Années	1994	2004	2014
Hommes	73,3	76,0	78,6
Femmes	80,0	81,9	83,5
Total	76,7	79,0	81,1

Cette évolution est plus favorable aux hommes (+5,3 années) qu'aux femmes (+3,5 années), ce qui conduit à une réduction progressive de l'écart d'espérance de vie entre les sexes. En 2014, les femmes conservent néanmoins une espérance de vie à la naissance sensiblement supérieure à celle des hommes : respectivement 83,5 ans et 78,6 ans.

Les plus de 64 ans par commune au 1^{er} janvier 2016

14



D I Population étrangère

Au 1^{er} janvier 2016, la Belgique comptait 1.295.660 personnes de nationalité étrangère, soit 11,5 % de la population résidente totale. Vingt ans plus tôt, les ressortissants étrangers représentaient 9 % de la population du Royaume, soit 909.758 personnes.

À titre de comparaison, la France comptait 6,6 % d'habitants de nationalité étrangère au 1^{er} janvier 2015 et les Pays-Bas 4,6 %. Le cap du million d'étrangers vivant en Belgique a été franchi fin 2008. Au 1^{er} janvier 2016, 67,9 % de la population étrangère était composée de ressortissants d'un pays de l'Union européenne.

Principaux pays de nationalité des ressortissants étrangers résidant en Belgique

Pays de nationalité	2006			2016		
	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place
France	100.087	11,0%	3	162.482	12,5%	1
Italie	210.650	23,2%	1	157.227	12,1%	2
Pays-Bas	77.157	8,5%	5	152.084	11,7%	3
Maroc	140.322	15,4%	2	82.817	6,4%	4
Roumanie	6.795	0,7%	15	70.766	5,5%	5
Pologne	2.413	0,3%	26	73.917	5,7%	6
Espagne	48.333	5,3%	6	62.072	4,8%	7
Portugal	23.928	2,6%	9	44.386	3,4%	8
Allemagne	31.828	3,5%	7	39.523	3,1%	9
Turquie	86.197	9,5%	4	36.650	2,8%	10
Autres	182.048	20,0%		413.736	31,9%	
Tous les pays	909.758	100%	-	1.295.660	100%	-

Les principaux pays de nationalité de ces résidents étrangers sont la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Maroc et la Roumanie. Les citoyens de ces pays représentent la moitié (48,5 %) de la population étrangère en Belgique.

Il y a vingt ans, ces pays, sauf la Roumanie, figuraient déjà, mais dans un ordre légèrement différent, en tête du classement des pays d'origine des habitants de nationalité étrangère. Roumanie, mais aussi la Pologne, sont les pays dont le nombre de ressortissants s'est accru le plus rapidement au cours de ces années dans notre pays. La part des résidents originaires de ces deux pays est passée de moins de 1 % en 1996 à respectivement 5,5 % pour les Polonais et 5,7 % pour les Roumains. Parmi les autres pays importants, l'Italie (de 23,2 en 1996 à 12,1 % en 2016) le Maroc (de 15,4 à 6,4 %) et la Turquie (de 9,5 à 2,8 %) ont vu leur importance relative diminuer sensiblement. Ces diminutions ont été de pair avec un mouvement important d'acquisitions de la nationalité belge.

La répartition de la population de nationalité étrangère est très variable dans le pays. De nombreux ressortissants étrangers résident dans l'agglomération bruxelloise, où ils font presque part égale avec les citoyens belges dans certaines communes. C'est notamment le cas à Ixelles (48,6 %), à Saint-Gilles (48,3 %) et à Etterbeek (46,9 %).

Le pourcentage d'habitants de nationalité étrangère reste élevé en dehors des limites de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est notamment le cas de toutes les communes jouxtant la Forêt de Soignes, de Tervuren à Waterloo, où de nombreux ressortissants américains et britanniques se sont établis.

De nombreux ressortissants étrangers vivent également dans une série de communes frontalières qui bordent les agglomérations de Lille (France), d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), de Maastricht (Pays-Bas) et de Luxembourg, dont ils sont souvent originaires. Les principaux centres urbains du pays (Anvers, Liège et Gand) et les villes universitaires (Louvain, Ottignies-Louvain-la-Neuve) accueillent aussi des proportions importantes de ressortissants étrangers.

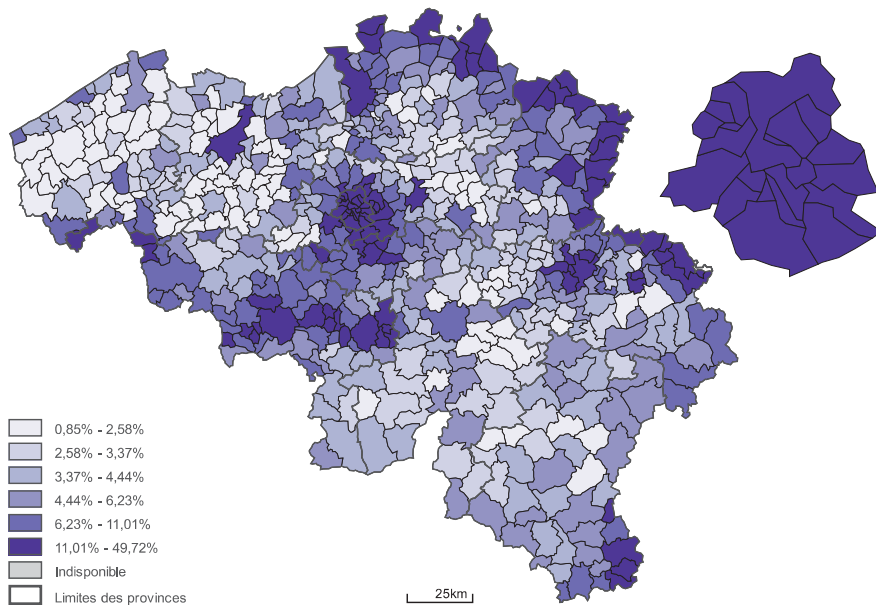
Enfin, ceux-ci sont également nombreux le long de l'ancien axe industriel wallon, où l'implantation étrangère peut être qualifiée d'historique. C'est le cas des Italiens dans les communes du Borinage et du Centre (autour de La Louvière).

Nationalité antérieure des personnes ayant acquis la nationalité belge						
Pays de la nationalité antérieure	2005			2015		
	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place
Maroc	7.977	29,5	1	3.170	11,7	1
Roumanie	332	1,2	14	1.192	4,4	2
Pologne	470	1,7	11	1.136	4,2	3
Italie	2.086	7,7	3	1.067	3,9	4
Congo (Rép.Dém.)	1.925	7,1	4	1.061	3,9	5
Pays-Bas	672	2,5	9	993	3,7	6
Russie	297	1,1	16	950	3,5	7
Turquie	3.602	13,3	2	843	3,1	8
Arménie	253	0,9	24	796	2,9	9
Cameroun	242	0,9	26	738	2,7	10
Autres	13.656	50,4	-	15.125	55,9	-
Tous les pays	31.512	100	-	27.071	100	-

Au cours de l'année 2015, 27.071 personnes ont acquis la nationalité belge. Le taux de naturalisation s'élevé donc à 2% de la population étrangère, contre 1,5% en 2014. Les principaux pays d'origine des personnes naturalisées belges en 2015 sont le Maroc, la Roumanie, la Pologne, l'Italie et la République démocratique du Congo.

Il y a dix ans, le Maroc, la Turquie, l'Italie et la République démocratique du Congo constituaient déjà les quatre premières nationalités antérieures des nouveaux Belges. La Russie, le Cameroun, la Roumanie, la Pologne et l'Arménie ne faisaient alors pas partie du top dix. La Roumanie est le pays ayant connu la plus forte augmentation : elle est passée d'un peu plus de 1% en 2005 à 4,4% en 2015.

Etrangers par commune au 1^{er} janvier 2016







● ● *Territoire
et environnement*

A I Superficie et utilisation du sol

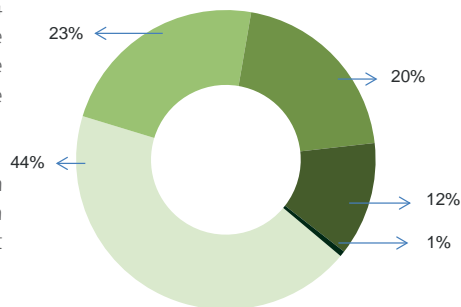
La Belgique s'étend sur une superficie terrestre de 30.528 km² et couvre 3.454 km² de la mer du Nord. La Wallonie représente 55,2% de cette superficie globale, soit un peu plus que la Flandre avec 44,3%.

22

Toutefois, la densité de population en Flandre est deux fois plus élevée qu'en Wallonie. Les Ardennes surtout sont relativement peu peuplées.

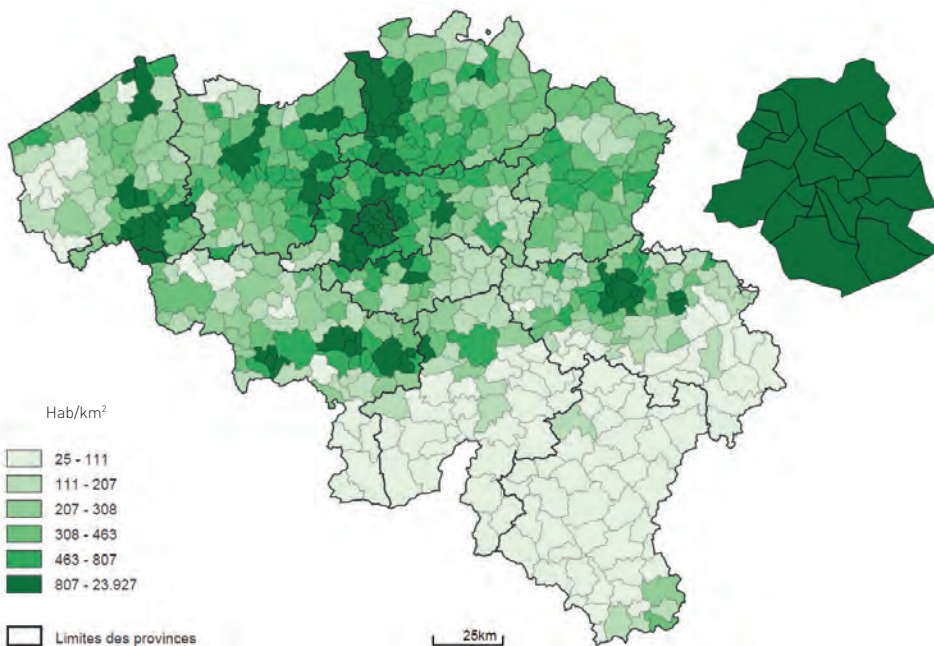
Les terres agricoles occupent la majeure partie de cette superficie terrestre, viennent ensuite les forêts et les terrains bâtis. La superficie bâtie croît d'année en année, essentiellement au détriment des terres agricoles. Par contre, les forêts et les autres zones naturelles restent relativement stables.

Utilisation du sol en Belgique en 2014



- Terres agricoles totales
- Forêts et autres terrains boisés
- Terrains bâtis et terrains connexes
- Divers
- Eaux

Densité de la population par commune au 1^{er} janvier 2015

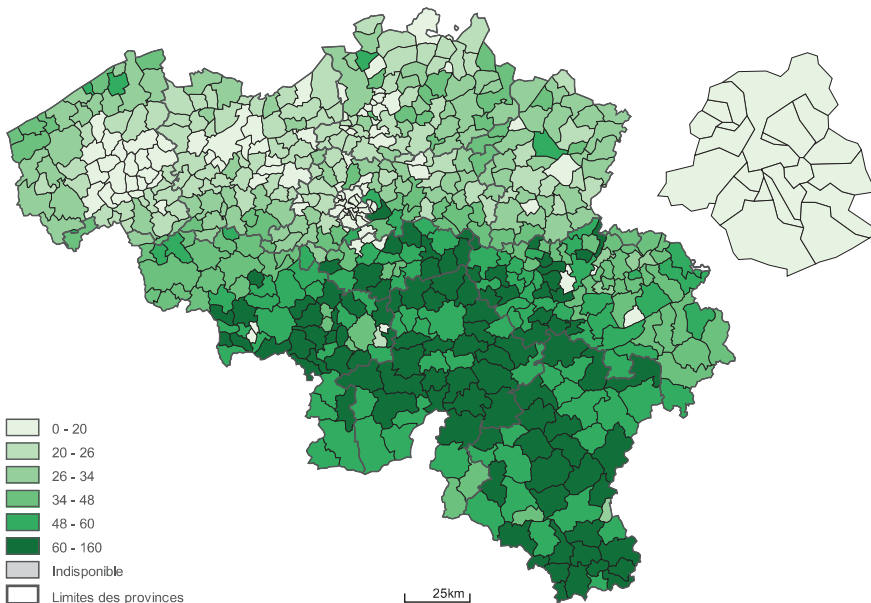


B | Agriculture

Le nombre d'exploitations agricoles et horticoles baisse chaque année en Belgique. Toutefois, la superficie totale de l'ensemble des exploitations recule moins vite. En moyenne, les exploitations ne cessent donc de s'agrandir. En 35 ans, la superficie moyenne des exploitations a plus que doublé, tant en Flandre (de 8,4 ha en 1980 à 25,4 ha en 2015) qu'en Wallonie (de 20,8 ha à 56,9 ha).

24

Superficie moyenne des exploitations agricoles en 2015 (en ha)



Agriculture et horticulture

Moyens de production	2013	2014	2015	2015/2014
Nombre d'exploitations	37.761	37.194	36.913	-0,8%
Main-d'oeuvre	74.510	n.d.	n.d.	-
dont temps plein	15.443	n.d.	n.d.	-
Superficie agricole utilisée (en ha)	1.338.566	1.333.398	1.344.329	+0,8%
Main-d'oeuvre/exploitation	1,97	n.d.	n.d.	-

Animaux (x 1000)

Bovins	2.433	2.477	2.503	+1,0%
dont vaches laitières et allaitantes	929	956	974	+1,9%
Porcins	6.351	6.350	6.364	+0,2%
Volailles	35.108	33.700	37.739	+12,0%
dont poules	11.115	11.894	13.348	+12,2%
dont poulets de chair	23.285	21.161	23.838	+12,7%

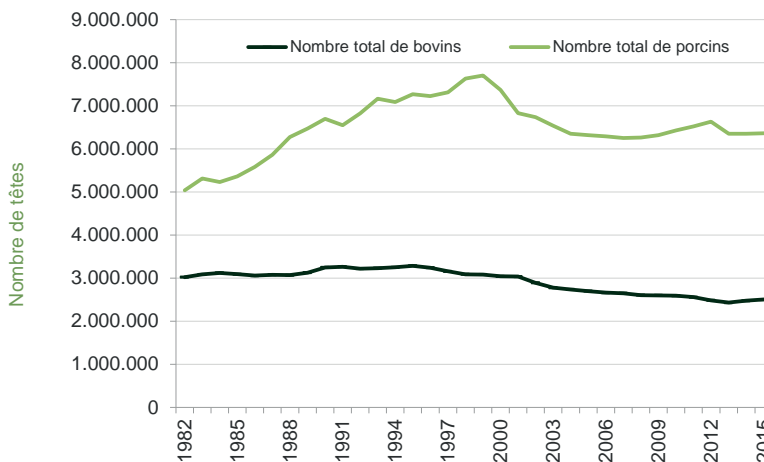
n.d. : Non disponible.

Agriculture et horticulture (suite)

Cultures (en ha)	2013	2014	2015	2015/2014
Céréales pour le grain	337.910	333.577	341.460	+2,4%
Froment d'hiver	186.062	193.670	198.481	+2,5%
Orge d'hiver	42.972	43.163	44.167	+2,3%
Mais cultivé pour la graine	73.955	62.824	58.384	-7,1%
Cultures industrielles	93.667	91.975	87.056	-5,3%
Betteraves sucrières	60.191	58.602	52.341	-10,7%
Pommes de terre	75.315	80.370	78.640	-2,2%
Légumineuses	1.672	1.979	2.724	+37,6%
Cultures fourragères	258.554	256.822	344.444	+34,1%
Mais fourrager	177.457	178.123	173.389	-2,7%
Prairies temporaires	70.702	68.038	158.413	+132,8%
Légumes en plein air	39.654	43.525	43.498	-0,1%
Cultures permanentes	22.271	22.260	22.539	+1,3%
Prairies permanentes	498.195	492.042	410.884	-16,5%
Cultures sous serres	1.980	1.979	2.058	+4,0%
Jachères	8.462	8.037	10.159	+26,4%

En 30 ans, le nombre de bovins par exploitation bovine est passé de 41 têtes à 117. Toutefois, c'est dans l'élevage hors sol que le mouvement de concentration est le plus spectaculaire. En 1982, on comptait en moyenne 141 porcins par exploitation porcine. Cette moyenne est aujourd'hui de 1.346 têtes, 10 fois plus qu'en 1982 ! Pour la volaille, la taille moyenne des élevages est passée de 758 têtes en 1982 à 11.236 têtes en 2012, soit une progression de près de 10% par an.

Evolution du nombre de bovins et de porcins en Belgique



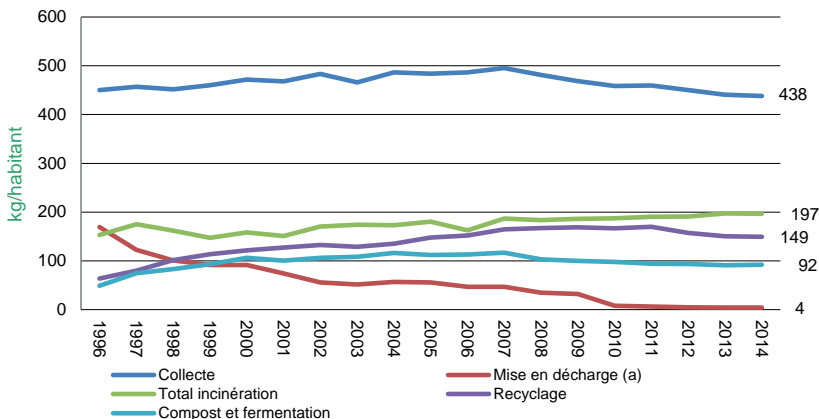
CI Déchets

Jusqu'en 2007, la quantité collectée des déchets municipaux par habitant a augmenté. Cependant, en 2008, il y a eu une rupture et la quantité collectée suit, depuis lors, une tendance à la baisse. La répartition entre les différents modes de traitement des déchets reste stable ces dernières années.

28

Les déchets municipaux englobent tous les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs, etc. à l'exclusion des matériaux de construction et de démolition.

Déchets municipaux: collecte, élimination et recyclage en kg/habitants



Déchets municipaux : collecte, traitement et recyclage (1995-2014)

en 1.000 tonnes	1995	2000	2005	2012	2013	2014
Collecte	4.613	4.830	5.052	4970	4892	4886
Décharge (a)	2.004	936	583	51	46	47
Incinération	1.637	1.622	1.885	2108	2189	2194
Incinération avec récupération d'énergie	701	1.476	1.769	1999	2124	2131
Incinération sans récupération d'énergie	935	147	116	109	65	63
Recyclage	513	1.245	1.547	1736	1672	1663
Compostage ou fermentation	363	1.091	1.170	1033	1013	1027
par habitant (kg/habitant) (b)	1995	2000	2005	2012	2013	2014
Collecte	455	472	485	450	441	438
Décharge (a)	198	91	55	5	4	4
Incinération	162	158	180	191	197	197
Incinération avec récupération d'énergie	69	144	169	181	191	191
Incinération sans récupération d'énergie	92	14	11	10	6	6
Recyclage	51	122	148	157	151	149
Compostage ou fermentation	36	107	112	94	91	92

(a) : Mâchefers d'incinération y compris.

(b) : Population au 1^{er} janvier.

À l'exclusion des déchets municipaux de construction et de démolition.





● ● ● *Economie*

A I Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut (PIB) de notre pays, soit la production totale de biens et de services en Belgique, s'élevait à 409,4 milliards d'euros en 2015. Bien que la population de la Belgique ne représente qu'environ 2,2 % de la population européenne totale, son PIB aux prix du marché équivaut à 2,8 % de celui de l'Union européenne.

32

Les prix courants sont les prix d'une année spécifique. Les prix constants sont des prix relatifs à une année de base. Ils s'obtiennent en corrigeant les prix courants de l'effet de l'inflation.

Produit intérieur brut aux prix courants (en millions d'€)					
	2011	2012	2013	2014	2015
Union européenne	13.179.490	13.431.785	13.548.113	13.957.519	14.635.154
Belgique	379.106	387.447	392.675	400.408	409.407
Allemagne	2.703.120	2.754.860	2.820.820	2.915.650	3.025.900
France	2.059.284	2.086.929	2.115.256	2.139.964	2.181.064
Luxembourg	42.227	43.574	46.541	48.898	52.113
Pays-Bas	642.929	645.164	650.857	662.770	678.572
Royaume-Uni	1.866.018	2.053.613	2.042.895	2.254.297	2.568.941
Etats-Unis	11.287.923	11.147.917	12.580.324	12.625.631	13.111.704
Japon	4.149.900	4.247.574	4.622.738	3.686.840	-

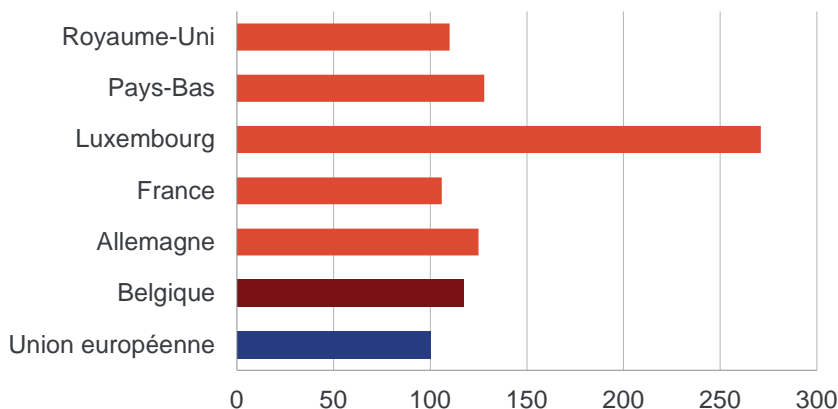
Source : EUROSTAT (version du 01-06-2016).

Comme dans les autres Etats membres, le PIB par habitant de la Belgique a augmenté en 2015 par rapport à 2014, après correction de la parité de pouvoir d'achat. Par ailleurs, la Belgique dépasse de 17 points le niveau moyen de l'Union Européenne.

Pour pouvoir comparer correctement le PIB de différents pays, il est nécessaire d'ajuster le nombre d'habitants et le niveau des prix. Le PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat permet de comparer les niveaux du produit intérieur brut des différents pays.

33

PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat en 2015 (EU-28=100)



Source : EUROSTAT (version du 21-07-2016).

En 2015, l'économie belge a enregistré une croissance de 1,4 % après correction des variations de prix. Notre pays faisait ainsi moins bien que la moyenne de l'Union européenne, dont le pourcentage de croissance moyen s'élevait à 2,0 %.

34

Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume permet de comparer le développement économique à la fois à travers le temps et entre différents pays. Pour calculer le taux de croissance du PIB en volume, le PIB à prix constants est comparé avec les prix de l'année précédente.

L'évolution du volume ainsi calculée est imputée à une année de référence. C'est ce que l'on appelle un indice en chaîne. Les variations de prix ne contribuent dès lors pas à augmenter le taux de croissance.

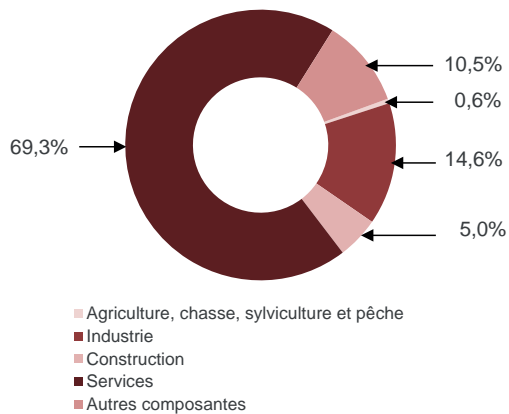
Taux de croissance du PIB en volume - variation en % par rapport à l'année précédente

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Union européenne	2,1	1,8	-0,5	0,2	1,4	2,0
Zone euro	2,1	1,6	-0,9	-0,3	0,9	1,7
Belgique	2,7	1,8	0,2	0,0	1,3	1,4
Allemagne	4,1	3,7	0,4	0,3	1,6	1,7
France	2,0	2,1	0,2	0,6	0,6	1,3
Luxembourg	5,7	2,6	-0,8	4,3	4,1	4,8
Pays-Bas	1,4	1,7	-1,1	-0,5	1,0	2,0
Royaume-Uni	1,5	2,0	1,2	2,2	2,9	2,3
Etats-Unis	2,5	1,6	2,3	2,2	2,4	:
Japon	4,7	-0,5	1,7	1,4	0,0	0,5

Source : Commission Européenne (version du 01-06-2016).

La ventilation du PIB belge montre que la croissance de l'activité économique est due principalement à la progression des secteurs des services et de la construction. L'agriculture s'est quant à elle repliée de 10,4 % en 2015 par rapport à 2014. Sa part dans le PIB a dès lors diminué de 0,63 % en 2014 à 0,55 % en 2015.

Ventilation du produit intérieur brut (2015)



Source : Institut des comptes nationaux.

La Belgique reste une économie de services. La part du secteur tertiaire (services) dans le PIB a ainsi augmenté pour atteindre 69,3 % en 2015, contre 69,0 % en 2014.

Au sein du secteur des services, le commerce, les transports et l'horeca représentaient la plus grande part en 2015 avec 25,5 % de la production totale. Venaient ensuite l'administration publique et l'éducation avec 19,3 % et les services aux entreprises avec 17,9 %.

Produit intérieur brut

Valeur ajoutée brute par branche d'activité, estimations à prix courants
(en millions d'€, données brutes)

	Croissance					
	2007	2013	2014	2015	2015/ 2007	2015/ 2014
Agriculture, sylviculture et pêche	3.048	2.781	2.518	2.257	-26,0%	-10,4%
Industrie	60.811	58.521	59.048	59.819	-0,6%	1,3%
Construction	16.698	19.490	20.319	20.549	23,0%	1,1%
Services	227.738	270.479	276.281	283.682	24,4%	2,7%
Commerce, transports et horeca	65.166	69830	70715	72265	10,9%	2,2%
Information et communication	12.493	14565	14827	15492	24,1%	4,5%
Activités financières	15.790	21299	22129	22653	43,6%	2,4%
Activités immobilières	28.192	30457	30945	31550	12,2%	2,0%
Services aux entreprises	37.856	46925	48601	50910	35,3%	4,8%
Administration publique et enseignement	41.731	52857	53852	54630	29,9%	1,4%
Santé publique et bien-être social	20.111	26683	27165	27752	37,9%	2,2%
Autres services	6.399	7863	8047	8430	26,3%	4,8%
Autres composantes	36.774	41.405	42.243	43.101	17,3%	2,0%
Produit intérieur brut aux prix du marché	345.069	392.675	400.408	409.407	18,8%	2,2%

Source : Institut des comptes nationaux.

B I Prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) permet de comparer l'inflation des prix à la consommation au niveau européen. L'évolution de cet indice montre que les prix ont grimpé à un rythme plus soutenu en Belgique entre 2010 et 2015 que la moyenne européenne. La hausse est moins prononcée en France et en Allemagne. Par contre, le Luxembourg et le Royaume-Uni ont connu une progression plus significative que la Belgique. Les Pays-Bas ont connu une même hausse de prix que la Belgique pour la période 2010-2015.

En 2015, l'inflation en Belgique atteignait un niveau supérieur à la moyenne européenne. Tous les pays voisins ont enregistré un taux d'inflation plus faible en 2015 que la Belgique.

IPCH – indice annuel moyen (2015 =100)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Inflation 2015
Union Européenne	92,6	95,5	98,0	99,5	100,0	100,0	0,0%
Belgique	92,1	95,2	97,7	98,9	99,4	100,0	0,6%
Allemagne	93,2	95,5	97,5	99,1	99,9	100,0	0,1%
France	94,1	96,2	98,3	99,3	99,9	100,0	0,1%
Luxembourg	91,4	94,9	97,6	99,3	99,9	100,0	0,1%
Pays-bas	92,1	94,3	97,0	99,5	99,8	100,0	0,2%
Royaume-Uni	89,4	93,4	96,1	98,5	100,0	100,0	0,0%

Source : Eurostat.

Les indices des niveaux de prix permettent de mesurer les écarts de niveau général des prix entre les pays. Par rapport aux pays voisins, la Belgique était pratiquement au même niveau de prix que la France et les Pays-bas en 2015. L'Allemagne était moins chère tandis que le Luxembourg et le Royaume-Uni étaient plus chers.

Le rapport est exprimé sur la base de la moyenne de l'Union européenne (UE28 =100). Si l'indice du niveau des prix comparés est supérieur (inférieur) à 100, le pays concerné est relativement cher (bon marché) par rapport à la moyenne de l'UE.

39

Niveau des prix comparés de la consommation finale des ménages, y compris les taxes indirectes (UE-28=100)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Union Européenne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Belgique	110,9	111,0	109,8	110,5	110,4	108,2
Allemagne	104,4	103,9	103,9	105,3	104,3	103,2
France	112,3	111,9	112,2	110,9	110,0	108,1
Luxembourg	120,9	118,6	119,5	121,0	120,0	117,8
Pays-Bas	111,3	110,1	109,6	109,4	109,4	108,5
Royaume-Uni	105,6	106,9	113,5	110,4	116,6	125,2
Etats-Uni	98,9	95,2	102,9	102,0	101,2	118,3
Japon	125,9	128,4	134,5	107,4	100,3	102,9

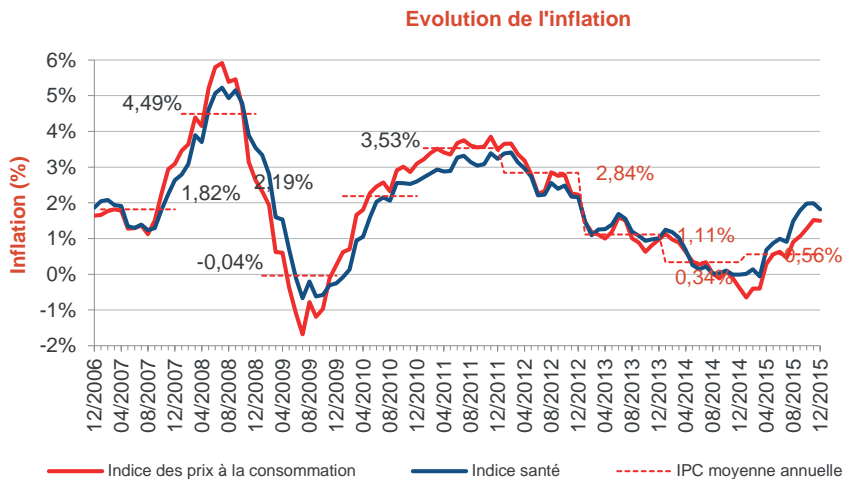
Source : Eurostat.

L'indice national des prix à la consommation a progressé en 2015 pour atteindre 100,90. Sur base annuelle, l'inflation s'est accélérée, passant de 0,34 % en 2014 à 0,56 % en 2015.

Indices des prix à la consommation (base 2013=100) et inflation en Belgique

	Général (IPC)	Inflation	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services	Loyer	Général sans produits pétroliers	Général sans produits énergétiques	Indice santé
2006	85.48	1.80	81.31	86.79	85.48	89.95	86.28	87.11	86.07
2007	87.04	1.82	84.25	87.67	87.10	91.56	87.90	88.88	87.59
2008	90.95	4.49	89.16	92.88	88.85	93.30	91.22	91.21	91.29
2009	90.90	-0.05	90.10	90.36	91.38	95.17	92.50	92.95	91.83
2010	92.88	2.18	91.49	93.22	92.68	96.22	93.74	94.20	93.37
2011	96.17	3.54	93.71	98.12	94.74	97.26	96.15	95.91	96.22
2012	98.90	2.84	96.51	100.81	97.74	98.74	98.55	98.17	98.77
2013	100.00	1.11	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
2014	100.34	0.34	99.88	98.96	102.14	102.09	100.67	101.22	100.40
2015	100.90	0.56	101.18	98.00	104.42	103.07	102.22	102.61	101.45

En 2015, l'indice santé se situait au-delà de l'indice des prix à la consommation. Le calcul de cet indice n'intègre en effet pas la baisse du prix des carburants. Il en va de même en cas de hausse des carburants.



Que mesure exactement l'indice des prix à la consommation ?

L'indice des prix à la consommation reflète l'évolution des prix des biens et services de consommation achetés par un ménage belge moyen. Cet indice ne mesure donc pas le prix moyen de ces produits, mais bien l'évolution de leurs prix.

Un simple exemple permet d'illustrer cette différence. Partons de l'hypothèse que des propriétaires de petites voitures citadines à bas prix optent pour des véhicules tout-terrain plus coûteux. Cette évolution se traduirait alors par une hausse du prix moyen par véhicule vendu, mais elle pourrait entraîner parallèlement un recul des valeurs mesurées dans le cas d'une baisse de prix de ces deux types de véhicule.

Panier de l'indice

Pour pouvoir mesurer l'évolution des prix, il est nécessaire de suivre un ensemble représentatif de biens et de services, à savoir le panier de l'indice. Certaines dépenses de consommation

pèsent davantage dans le budget d'un ménage que d'autres. L'indice des prix à la consommation doit dès lors en tenir compte.

Ainsi, chaque catégorie de dépenses (p.ex. l'alimentation ou l'achat d'une voiture) se voit attribuer un poids déterminé sur la base des dépenses annuelles moyennes d'un ménage. Ensuite, ces catégories principales sont subdivisées en sous-groupes plus détaillés, qui bénéficient chacun d'un poids propre (p.ex. «pain et céréales» pour l'alimentation). Enfin, un certain nombre de produits ou de services représentatifs sont sélectionnés par catégorie, dont l'évolution des prix est mesurée. Ces produits ou services représentatifs sont appelés «témoins».

Quand ce panier est-il établi?

Depuis janvier 2014, le panier de l'indice est adapté chaque année. Ce changement a pour objectif d'éviter que le panier de l'indice ne devienne moins actuel, avec pour conséquence une diminution de la représentativité de l'indice des prix à la consommation calculé. Depuis janvier 2014, l'indice des prix à la consommation

Il n'est plus un indice à base fixe mais un indice en chaîne. Dans le cas d'un indice en chaîne, la période de référence pour la pondération est actualisée régulièrement et les prix ainsi que les quantités ne sont plus comparés entre la période actuelle et une période de référence fixe mais entre la période actuelle et une période intermédiaire. En pratique, cette méthode revient à comparer les prix des 12 mois de l'année en cours avec les prix de décembre de l'année précédente. En multipliant ces indices à court terme entre eux (pour former une chaîne), on obtient une série à long terme avec une période de référence fixe, qui est actuellement 2013 = 100.

Où les relevés de prix sont-ils effectués ?

Les prix sont relevés dans diverses localités réparties à travers la Belgique. Ces localités ont été sélectionnées de manière à dresser un aperçu le plus représentatif possible de la population belge. Les enquêteurs relèvent les prix dans chaque localité. Le service central traite ensuite ces relevés pour obtenir un indice pour la Belgique. Des données sont aussi collectées de manière centralisée. Des données administratives sont ain-

si utilisées notamment pour le calcul de l'indice de l'électricité et du gaz naturel. Depuis 2015, des données de scanning des supermarchés sont également exploitées pour certaines parties du panier.

Importance de l'indice des prix à la consommation et de l'indice santé

Un autre indice, l'indice santé, est déduit de l'indice des prix à la consommation, qui reflète l'évolution des prix de tous les biens et services. La valeur de cet indice s'obtient en soustrayant certains produits du panier de l'indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants, à l'exception du LPG. L'indice santé est notamment utilisé pour l'indexation des loyers et constitue la base de l'indice lissé qui sert, quant à lui, de base à l'indexation des pensions, des allocations sociales et de certains salaires et traitements.

C I Indice des prix à la production

En 2015, l'indice des prix à la production de l'industrie (base 2010=100) a baissé pour atteindre 103,1. Sur base annuelle, il s'agit d'un taux d'inflation de -5,0 % contre -3,5 % en 2014 et -0,5 % en 2013.

Alors que l'inflation était encore en progression en 2012, la baisse subséquente est imputable principalement à l'inflation négative de l'énergie, qui s'établissait à -16,4 % en 2015 contre -7,1 % en 2014. Hors énergie, l'inflation atteignait tout de même -1,6 % en 2015, soit un niveau comparable à 2014 (-1,4 %).

44

L'indice des prix à la production reflète l'évolution des prix de la production commercialisée.

Indice des prix à la production de l'industrie totale, à l'exclusion de la construction (2010 =100)

Marché total

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2011	105,6	107,5	109,0	110,5	109,8	109,6	
2012	110,5	112,2	113,2	113,6	113,2	112,2	
2013	114,0	114,3	114,3	112,8	112,3	112,2	
2014	110,5	110,5	109,8	109,0	109,0	109,4	
2015	101,4	102,8	104,5	104,8	105,8	105,3	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2011	109,6	108,8	109,4	109,1	109,0	109,2	108,9
2012	112,2	113,2	113,8	113,8	113,7	113,9	113,0
2013	112,6	111,9	111,7	111,0	110,8	111,1	112,4
2014	108,8	108,4	108,3	108,2	106,8	103,6	108,5
2015	104,3	102,5	102,6	102,3	101,8	99,5	103,1

Marché intérieur

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2011	105,2	107,2	108,3	109,5	109,3	109,0	
2012	109,0	111,1	111,3	111,7	112,1	111,9	
2013	114,9	114,9	114,8	113,3	112,8	112,8	
2014	110,4	110,0	109,3	107,6	107,4	107,7	
2015	101,2	102,5	104,3	104,0	104,8	104,4	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2011	108,6	107,9	108,5	108,0	107,8	107,9	108,1
2012	111,5	111,5	111,9	112,8	113,5	114,8	111,9
2013	113,2	111,7	110,8	110,3	110,3	110,7	112,5
2014	106,7	106,4	106,5	107,0	106,1	103,2	107,4
2015	103,4	102,2	102,8	102,5	102,1	100,1	102,9

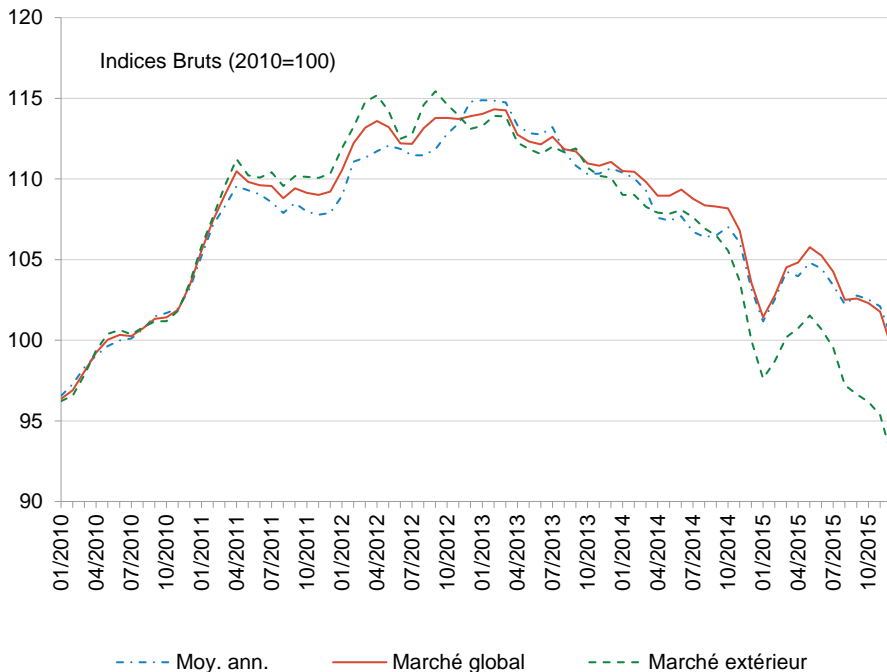
Marché extérieur

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2011	105,8	107,7	109,6	111,2	110,2	110,1	
2012	111,9	113,2	114,8	115,2	114,2	112,5	
2013	113,3	113,9	113,9	112,3	111,9	111,6	
2014	109,0	109,0	108,3	107,9	107,9	108,1	
2015	97,6	98,7	100,2	100,7	101,5	100,7	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2011	110,4	109,6	110,2	110,1	110,1	110,3	109,6
2012	112,8	114,6	115,4	114,6	113,9	113,1	113,9
2013	112,0	111,7	111,9	110,7	110,2	110,1	111,9
2014	107,6	106,9	106,5	105,6	103,7	100,0	106,7
2015	99,5	97,2	96,7	96,2	95,4	92,8	98,1

La ventilation de l'indice général des prix à la production selon la destination met en évidence une inflation de -4,2 % en 2015, contre -4,6 % en 2014 pour le marché intérieur et une inflation de -8,1 % en 2015, contre -4,7 % en 2014 pour le marché extérieur. Cette situation s'explique dans une large mesure par l'évolution des prix des produits énergétiques. Après un redressement au printemps 2015, la tendance baissière s'est poursuivie.

Le repli des indices de prix à la production à partir de 2014 s'explique par un recul des prix de l'énergie sur le marché international. Cette même raison justifie également l'évolution divergente des indices pour les marchés intérieur et extérieur, parallèlement à une hausse de prix des produits ayant un poids limité sur le marché extérieur, comme l'électricité et le gaz au deuxième semestre de 2013. Le redressement temporaire provient en partie des biens intermédiaires et de l'énergie.

Ensemble de l'industrie, à l'exclusion de la construction

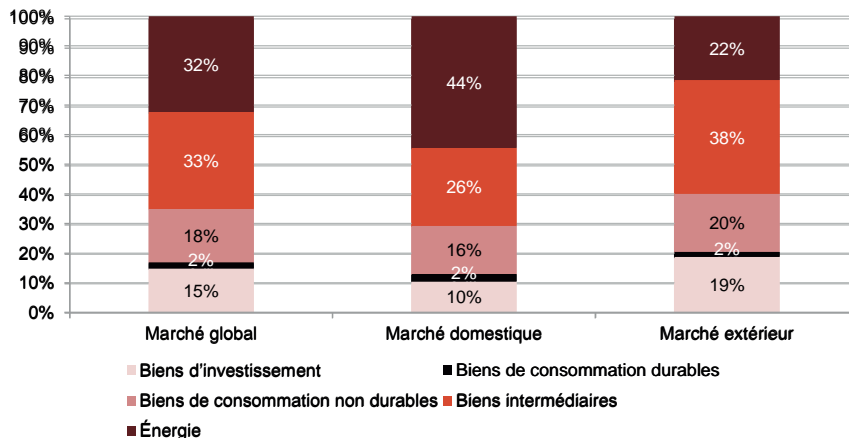


Le poids d'une activité économique au sein de l'indice des prix à la production est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires. Il ressort de la ventilation de l'industrie totale (hors construction) que l'énergie et les biens intermédiaires représentent la part la plus importante.

Sur le marché extérieur, le poids de l'énergie est moins élevé, notamment en raison du poids moindre de l'électricité. Inversement, la production des biens intermédiaires pèse davantage par rapport au marché intérieur.

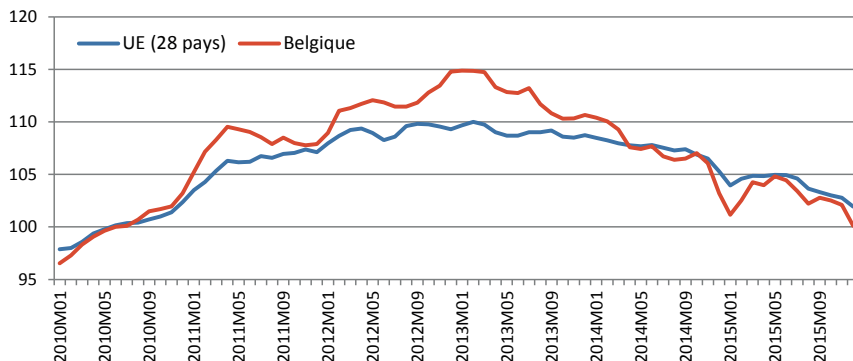
48

Poids des activités économiques dans l'indice des prix à la production



Si l'on dresse une comparaison des indices de prix à la production entre le marché intérieur et l'Union européenne, on constate une évolution similaire. L'indice belge est toutefois davantage influencé par les prix de l'énergie. L'Union européenne affiche également une inflation négative, soit -3,2 % contre -1,5 % en 2014, contribuant ainsi à réduire l'écart.

Industrie totale (hors construction) - marché intérieur



Que représente l'indice des prix à la production

L'indice des prix à la production de l'industrie (à l'exclusion de la construction) est un indicateur conjoncturel qui reflète l'évolution mensuelle des prix des transactions de la production industrielle pour les différents secteurs économiques en Belgique.

Cet indice peut non seulement révéler les signes précurseurs d'une poussée inflationniste dans l'économie, mais enregistre également l'évolution des prix à plus long terme. Cet indice sert notamment de déflateur pour d'autres indicateurs économiques et est également utilisé dans les contrats pour les clauses de révision des prix.

L'indice des prix à la production d'une activité économique spécifique mesure l'évolution moyenne des prix des biens produits en Belgique et des services connexes au cours des divers stades de transformation, et ce, pour les marchés intérieur et extérieur.

Un indice de prix mesure la variation en pourcentage d'un ensemble de prix au

fil du temps. Les ventes se définissent comme la somme des revenus générés par la vente de biens ou la prestation de services au cours d'une période donnée.

La différence avec un indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation suit les prix payés par les ménages pour l'achat de biens et de services représentatifs de leurs habitudes de consommation. L'indice des prix à la production analyse les prix du point de vue du vendeur, soit les prix que les chefs d'entreprise belges perçoivent pour les biens produits.

Le calcul de l'indice des prix à la production fait principalement appel à une enquête sur les prix menée auprès d'entreprises qui produisent des biens industriels, mais il se base également sur quelques sources administratives. Le prix à l'unité d'un certain nombre de témoins représentatifs est suivi pour les différents secteurs.

Pour déterminer un prix, il faut utiliser le prix de transaction réel (et non le prix catalogue), sans la TVA et autres impôts, y compris les subventions et les remises.

Il faut également tenir compte de tous les paramètres de fixation des prix, tels que le nombre de biens vendus et les variations de qualité.

Un indice en chaîne

L'indice des prix à la production est calculé sous forme d'un indice en chaîne mensuel. Contrairement à un indice direct, qui compare les prix actuels à une année de base, les prix sont ici comparés au niveau du mois précédent. Le calcul se base sur une moyenne pondérée des évolutions de prix moyennes par entreprise au sein des groupes de produits ou agrégats. Il tient compte également du poids de l'entreprise dans l'échantillon, qui est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires.

Ces évolutions de prix sont alors ajoutées à l'indice du mois précédent. On peut ainsi parler d'un indice ayant 2010 comme année de base. Autrement dit, l'indice exprime la différence entre le niveau actuel des prix et le niveau moyen de 2010.

L'utilisation d'un indice en chaîne facilite le traitement des données lorsque des produits ou entreprises apparaissent ou disparaissent, lorsque des changements surviennent au niveau de la qualité ou encore lorsque des données sont manquantes.

D I Démographie des entreprises

Les cinq secteurs les plus représentés au niveau de la population des assujettis à la TVA

Ce chapitre porte sur les entreprises assujetties à la TVA et n'inclut donc pas toutes les catégories d'entreprises. Ces dernières sont classées selon les sections de la nomenclature NACE Rév.2.

S'agissant des assujettis à la TVA, la population analysée ici ne recouvre pas toutes les catégories d'entreprises. Le commerce ainsi que la vente et la réparation d'automobiles ont occupé la pole position ces trois dernières années, suivis de loin par les activités spécialisées, scientifiques et techniques, puis par la construction.

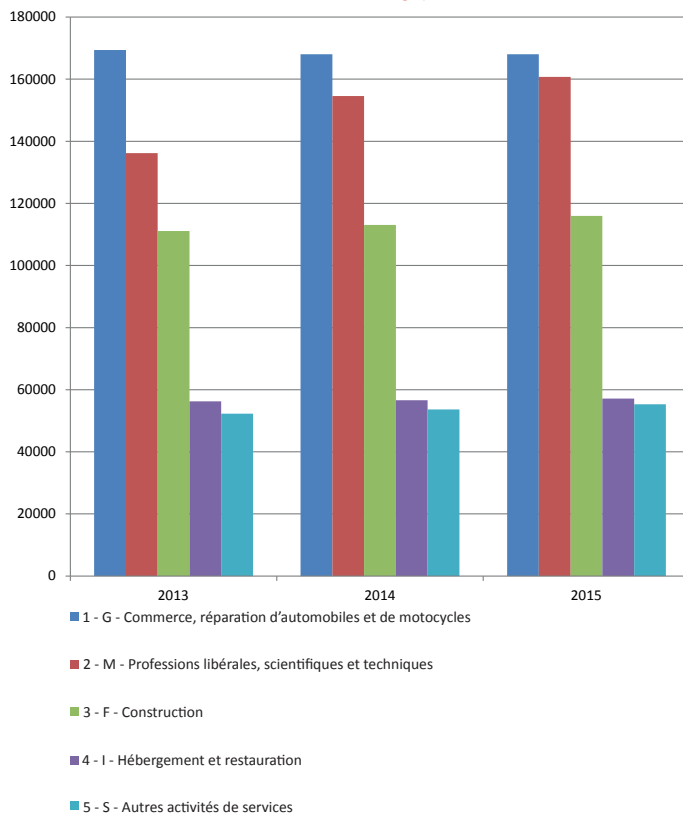
La plupart des intitulés des secteurs d'activité appellent peu de commentaires à l'exception des sections M et S.

La section M recouvre l'ensemble des activités juridiques (notaires, huissiers de justice, conseillers juridiques) et comptables (experts comptables, fiscaux...), les activités des sièges sociaux et de conseil de gestion, les activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et les analyses techniques, la recherche-développement scientifique, la publicité et les études de marché, la photographie ainsi que la traduction et l'interprétation. Les avocats sont assujettis à la TVA depuis le 1er janvier 2014. Il est donc normal d'observer une hausse importante de la section M pour cette année-là. Il ne s'agit toutefois que d'une hausse « artificielle » : si l'on fait abstraction du phénomène de l'assujettissement obligatoire des avocats à la TVA, la hausse de la population de cette section est pourtant bien présente, mais dans une proportion nettement moins importante que celle observée de prime abord : environ 1.900 entreprises de plus par rapport à 2013.

La section S recouvre notamment les activités des organisations associatives : syndicats patronaux ou de salariés, organisations ou associations professionnelles, philosophiques, politiques ou religieuses.

Assujettis TVA

Nombre d'entreprises actives des 5 secteurs les plus représentés annuellement en Belgique

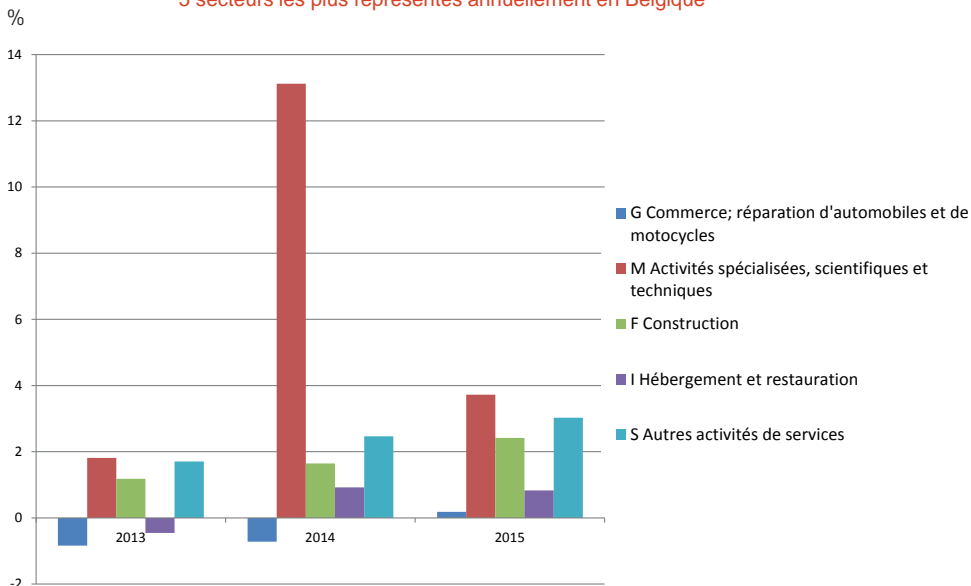


Le graphique ci-après montre, pour les cinq secteurs d'activité les plus peuplés en entreprises par année, la différence entre les taux de création et de radiation d'entreprises exprimée en pourcentage.

Seule la différence entre ces taux et non l'ampleur des taux de création ou de radiation est analysée ici.

54

Assujettis TVA Différence entre taux de création et de radiation des 5 secteurs les plus représentés annuellement en Belgique



Les secteurs à forte croissance sont ceux des activités spécialisées, scientifiques et techniques, de la construction et des autres activités et services.

Par rapport aux activités spécialisées, scientifiques et techniques, il ne faut pas perdre de vue que l'année 2014 était exceptionnelle, puisque les assujettissements obligatoires des avocats (2014) ont entraîné une augmentation artificielle du taux de création.

Quant à la construction, si elle a enregistré un recul de sa croissance en 2013, cette tendance s'est estompée en 2014 avec un taux de croissance à nouveau comparable à celui observé en 2012 (+2,4 %). En 2015, il dépassait les 2 %.

En ce qui concerne l'hébergement et la restauration, le taux de création net était négatif en 2013 (radiations plus importantes que les créations). Ce recul était toutefois passager puisque sa croissance avoisinait les 1 % en 2014 et se stabilisait en 2015.

Enfin, du côté du commerce et de la réparation d'automobiles, le minimum observé en 2013 (-0,78 %) a été atténué en 2014 (-0,64 %), contre un taux très légèrement positif en 2015.

L'année 2015 confirme donc la croissance observée en 2014 dans les cinq secteurs concernés, lesquels sont du reste tous positifs.

Emploi dans les dix secteurs les plus représentés quantitativement

Les tableaux et graphiques suivants présentent la répartition des entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2015 par classe de taille pour les dix secteurs les plus importants.

- Les «très grandes entreprises» y sont définies par un nombre de salariés supérieur à 500.
- Par «grandes entreprises», il faut entendre celles dont le personnel est situé entre 50 et 499 salariés.
- Les «PME» regroupent quant à elles les entreprises de 1 à 49 salariés.

En ce qui concerne les dix secteurs comptant le plus d'entreprises en 2015, on notera les points suivants :

- 84 % de la population de cet univers ne compte aucun salarié (+3 % par rapport à 2014) ;
- 21,4 % des entreprises de ces dix secteurs sont des PME (-0,3 %) ;
- Les très grandes et grandes entreprises représentent seulement 0,6 % de la population observée.

23,5 % des salariés de la population analysée travaillent dans le secteur du commerce, de la vente et de la réparation d'automobiles et de motocycles, 21,7 % dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+1 %) et 16 % dans la construction. Ce dernier secteur enregistre une augmentation de 0,5 % par rapport à 2014.

À l'inverse des autres secteurs, l'industrie manufacturière se concentre essentiellement dans les classes d'emploi comptant le plus de salariés. Ainsi, 35,9 % de la population totale des très grandes entreprises et 31,9 % des grandes entreprises sont issues de ce secteur.

Le commerce ainsi que la vente et la réparation d'automobiles et de motocycles sont davantage présents dans les classes d'emploi de moindre importance. Au-delà de 50 salariés, l'importance de ce secteur diminue. Il représente toutefois encore 21 % des entreprises qui comptent plus de 500 salariés ou des grandes entreprises.

La construction est moins active dans les classes de plus grande taille. Les entreprises de cette branche sont davantage concentrées dans la classe des PME : 16,4 % de cette classe est couverte par ce secteur. La construction couvre toutefois 11,8 % des grandes entreprises. Le secteur de l'hébergement et de la restauration se cantonne davantage dans les classes d'emploi de petite importance (généralement un à quatre salariés). Il occupe 12,9 % de la population des PME du top 10. La situation de l'emploi en 2015 dans les dix secteurs les plus importants est tout à fait comparable à celle observée en 2014, à quelques exceptions mineures qui ne méritent aucun commentaire.

Nombre d'entreprises selon la classe de taille par secteur 2015

	Aucun salarié	Très grandes entreprises	Grandes entreprises	Pme	Total général
N - Activités de services administratifs et de soutien	43.666	78	421	8.389	52.554
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	141.702	25	411	19.399	161.537
A - Agriculture, sylviculture et pêche	44.783	0	80	4.294	49.157
R - Arts, spectacles et activités récréatives	26.718	5	84	3.113	29.920
S - Autres activités de services	46.764	4	90	8.693	55.551
G - Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	124.143	76	862	49.564	174.645
F - Construction	92.293	16	485	26.208	119.002
I - Hébergement et restauration	36.807	11	133	20.541	57.492
C - Industrie manufacturière	31.724	134	1.311	14.321	47.490
J - Information et communication	36.589	24	235	4.973	41.821
Total général	625.189	373	4.112	159.495	789.169
Représentativité de la classe (%)	79,22	0,05	0,52	20,21	100,00

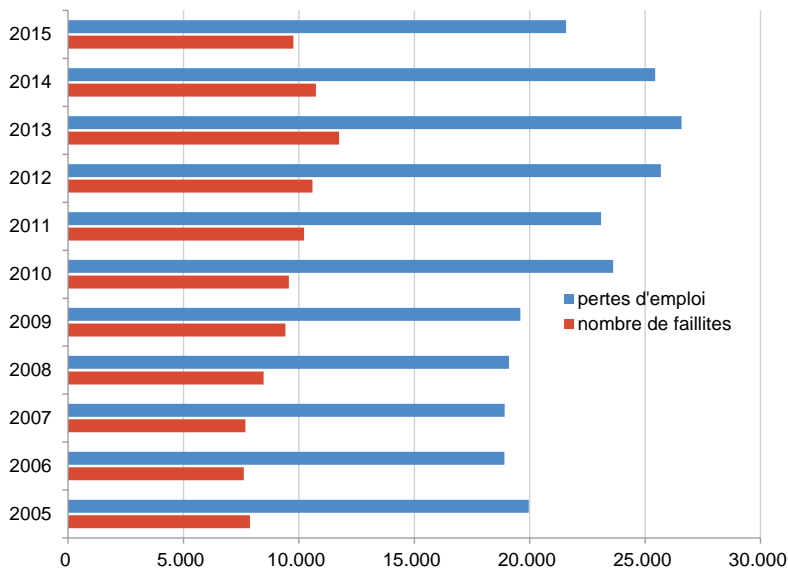
E I Faillites

En 2015, 9.762 entreprises au total ont fait faillite en Belgique, soit une baisse de 9,1 % par rapport à 2014. Le nombre de pertes d'emploi à la suite d'une faillite a diminué, passant de 25.435 en 2014 à 21.575 en 2015, soit une baisse de 15,2 %.

En 2015, les grandes et très grande entreprises (occupant 50 personnes ou plus) ont été moins nombreuses à faire faillite : 34 en 2015 contre 61 en 2014. Le nombre moyen de pertes d'emploi par faillite a légèrement diminué de 2,37 à 2,21.

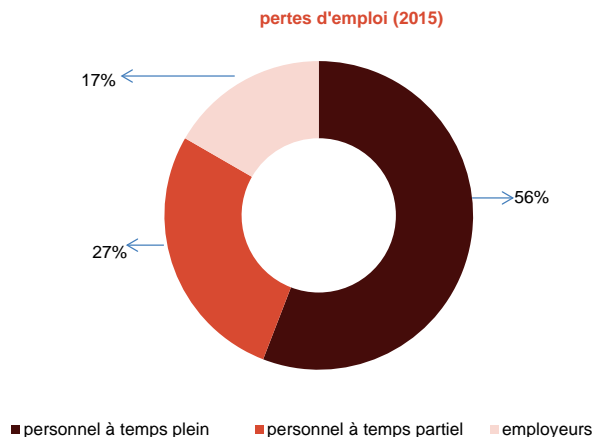
58

Evolution du nombre de faillites et pertes d'emploi



Au total, 12.053 emplois à temps plein (-15,3 %) et 5.925 emplois à temps partiel (-17,9 %) sont passés à la trappe. 3.597 employeurs salariés (-10,0 %) ont également perdu leur travail.

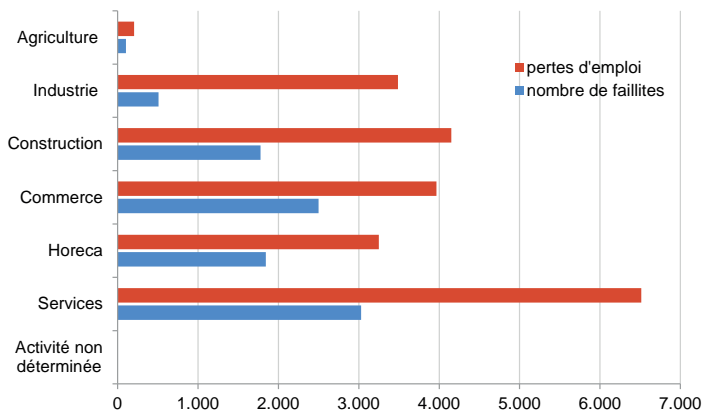
L'Industrie extractive, énergie et industrie manufacturière a connu la plus forte diminution du nombre de faillites. Elles y ont en effet baissé de 617 à 508 unités (-17,7%). Le nombre de faillites est aussi en forte baisse dans la construction avec 1.777 faillites (-10,1 %) et les services avec 3.029 faillites (-7,74 %). Le secteur du commerce a enregistré 2.499 faillites (-9,7 %). Dans l'agriculture et la pêche le nombre de faillites est en forte augmentation passant de 80 à 104 unités (+30%).



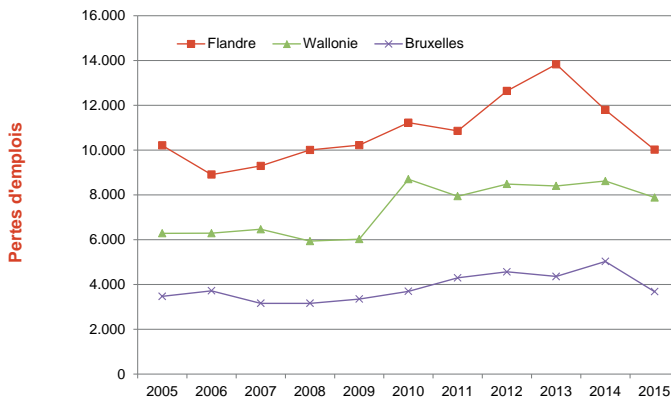
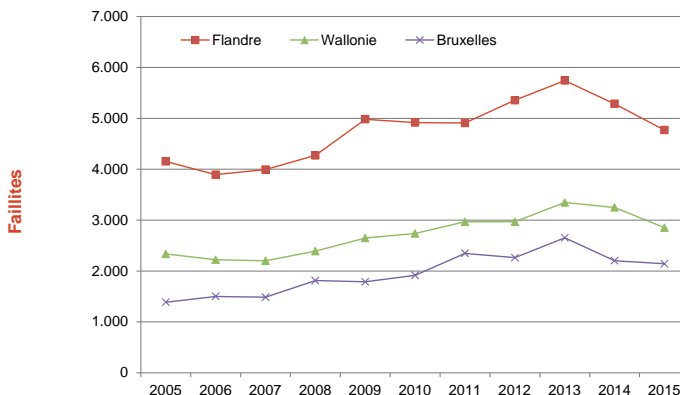
Faillites et pertes d'emploi par secteur en 2015

	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Agriculture	104	205	2,0
Industrie	508	3488	6,9
Construction	1777	4151	2,3
Commerce	2499	3967	1,6
Horeca	1843	3249	1,8
Services	3029	6514	2,2
Activités non déterminées	2	1	0,5

Nombre de faillites et pertes d'emploi (2015)



La Région Wallonne a enregistré la diminution la plus sensible du nombre de faillites (2.851 ; -12,2 %). En Flandre, la baisse est également importante (4.769 ; -9,8%), tandis qu'elle est plus modérée en Bruxelles-Capitale (2.142 ; -2,7%).

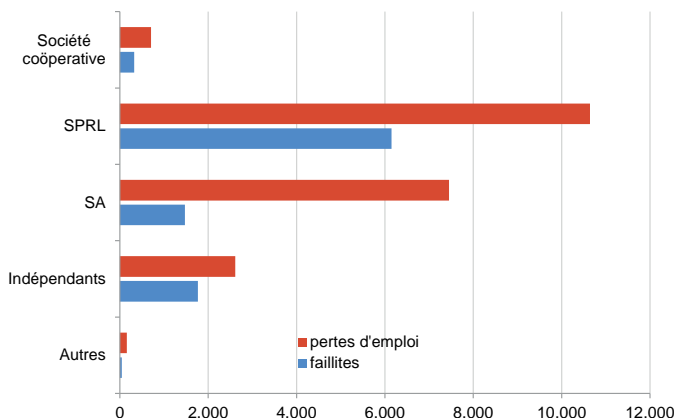


Une ventilation des faillites selon la forme juridique montre que les SPRL, en raison de leur grand nombre, sont impliquées dans la plupart des faillites. Par contre, les SA présentent les plus fortes pertes d'emploi par faillite.

Faillites selon la forme juridique (2015)

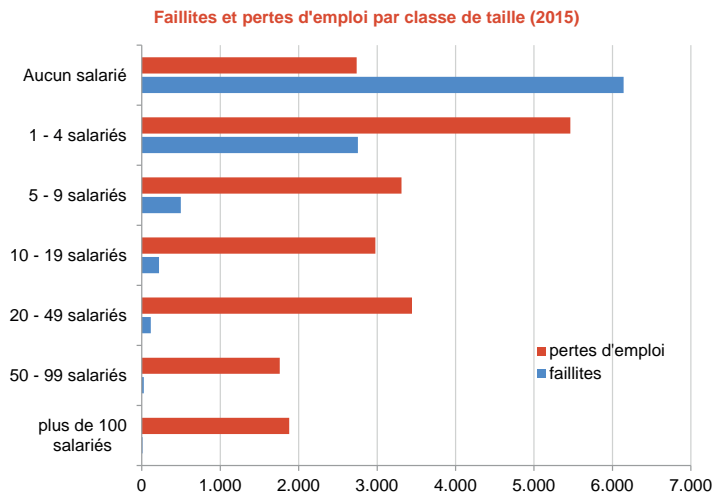
	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Sociétés coopératives	324	708	2,2
Indépendants	1767	2612	1,5
SA	1475	7453	5,1
SPRL	6151	10642	1,7
Autres	45	160	3,6

Faillites selon la forme juridique (2015)



L'année dernière, 9 entreprises de plus de 100 salariés ont fait faillite, contre 24 en 2014. On observe également une forte diminution des faillites dans les entreprises sans salariés (-5,6 %).

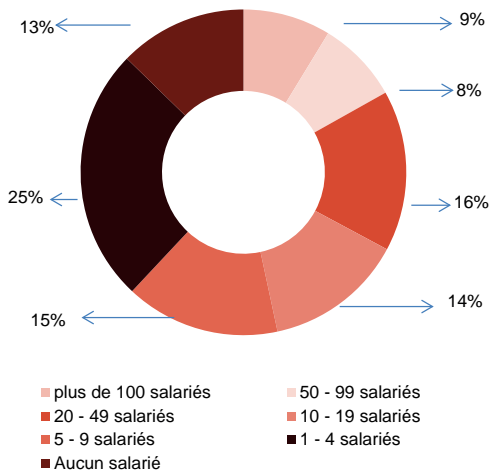
Comme en 2014, plus que la moitié des emplois (53.4 %) ont été perdus dans le cadre de faillites d'entreprises occupant moins de 10 salariés.



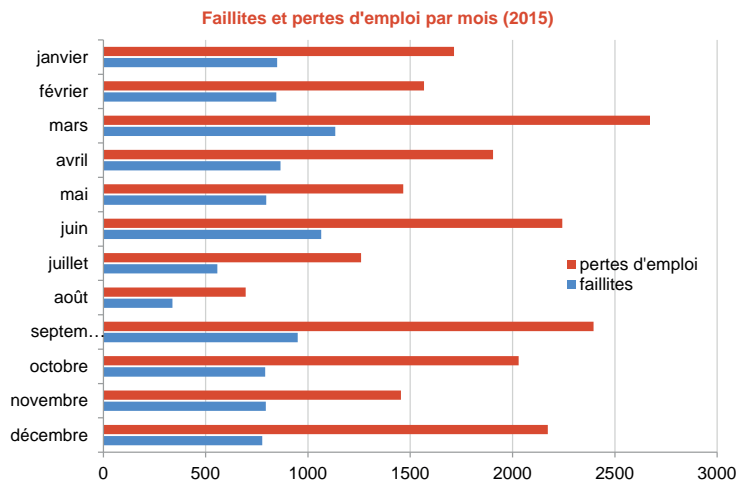
Faillites et pertes d'emploi : évolution 2014-2015

	Faillites	Pertes d'emploi
Plus de 100 salariés	-62,5%	-33,9%
50-99 salariés	-32,4%	-19,7%
20-49 salariés	-25,3%	-11,8%
10-19 salariés	-18,3%	-2,8%
5-9 salariés	-3,9%	+12,0%
1-4 salariés	-14,7%	-8,8%
Aucun salarié	-5,6%	-38,9%

pertes d'emploi par classe de taille (2015)



En 2015, le mois de mars a connu le plus grand nombre de faillites, à savoir 1.134.



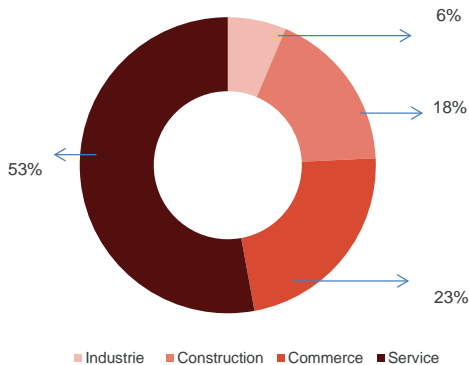
FI Structure des entreprises

Les statistiques annuelles sur la structure des entreprises décrivent la structure, la gestion et les performances des entreprises selon leur activité économique. Elles brossent un tableau de l'économie de marché réelle et, en particulier, de l'industrie, de la construction, du commerce et de nombreuses activités de services. Les statistiques structurelles sur les entreprises se basent sur des données d'enquête et sur des données administratives récoltées auprès d'un échantillon d'entreprises. Les grandes entreprises sont interrogées chaque année de manière exhaustive.

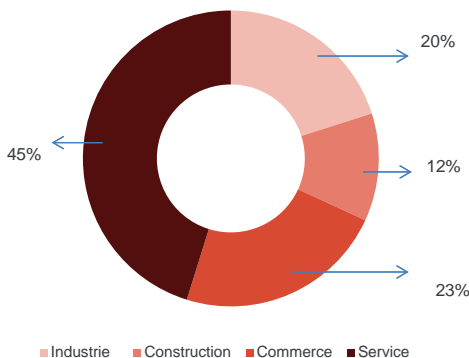
En 2014, l'économie marchande comptait 593.421 entreprises et 2.744.636 personnes occupées en Belgique. 53 % des entreprises et 45 % des personnes occupées sont actives dans le secteur des services.

Le commerce est le deuxième plus grand secteur tant en nombre d'entreprises (23 %) que d'emplois (23 %). L'industrie est, quant à elle, le plus petit secteur en nombre d'entreprises (6 %), mais pas en nombre de personnes occupées (20 %).

Entreprises (2014)



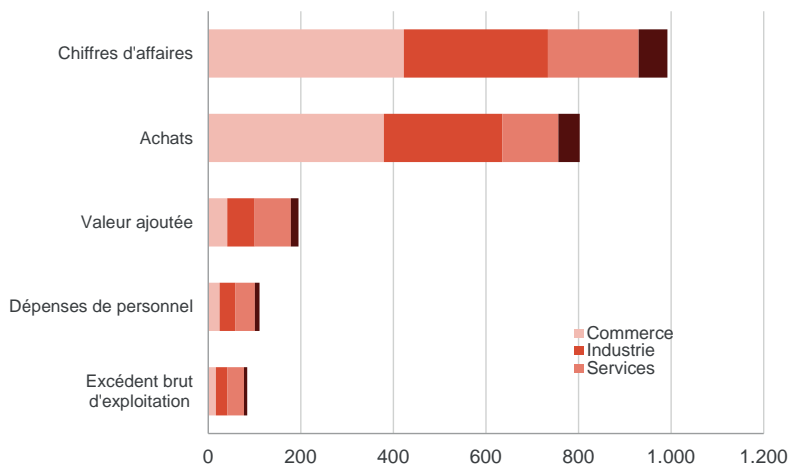
Personnes occupées (2014)



Ainsi, le secteur industriel emploie en moyenne plus de personnes par entreprise que les autres secteurs, soit 14,6 personnes occupées. Ce chiffre s'élève à 4,6 pour le commerce, à 4,0 pour les services et à 3,0 pour les entreprises de construction.

Le commerce affiche les valeurs totales les plus élevées pour le chiffre d'affaires et les achats (respectivement 423 et 380 milliards d'euros), tandis que le secteur des services arrive en tête pour la valeur ajoutée, les dépenses de personnel et l'excédent brut d'exploitation (respectivement 78 milliards d'euros, 43 milliards d'euros et 36 milliards d'euros). Le secteur de la construction détient la part la plus faible pour l'ensemble de ces indicateurs.

Achats, chiffre d'affaires, valeur ajoutée, dépenses de personnel et excédent brut d'exploitation par secteur (2014) (en milliards €)



Les «achats» représentent la valeur de tous les biens et services achetés en vue d'être revendus ou utilisés dans le processus de production.

Le «chiffre d'affaires» est la valeur totale des ventes sur le marché de biens et de services à des tiers.

La «valeur ajoutée» correspond à peu près à la différence entre le chiffre d'affaires et les achats.

Les «coûts de personnel» équivalent à la rémunération versée par l'employeur à ses salariés pour le travail accompli, en ce compris les impôts et les cotisations sociales.

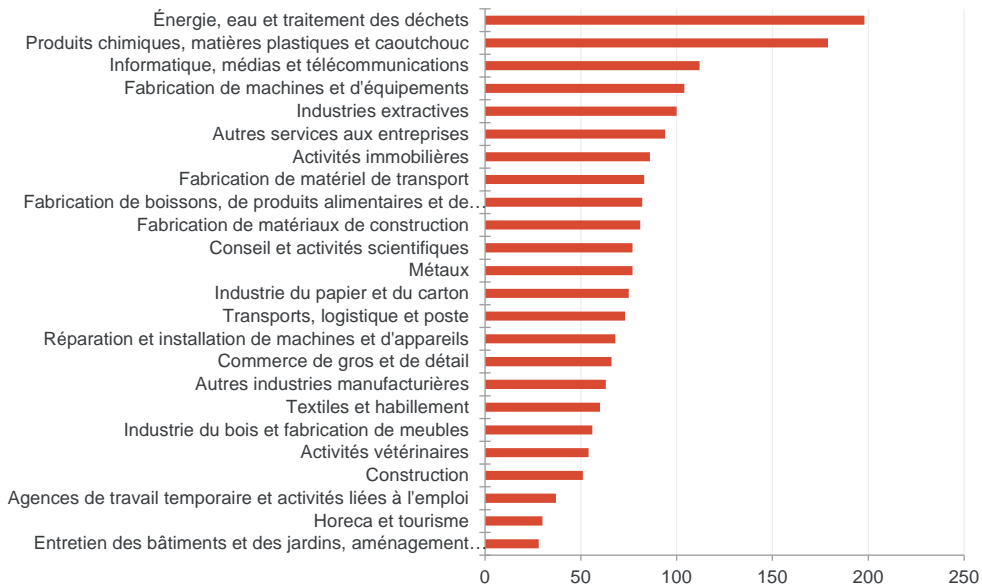
«L'excédent brut d'exploitation» s'obtient en déduisant les «coûts de personnel» de la valeur ajoutée. Il s'agit donc de l'excédent qui découle des activités de l'entreprise après paiement du travail accompli. Cet excédent correspond au solde disponible pour payer les impôts, rétribuer les investisseurs actuels (intérêts ou dividende) et financer les nouveaux investissements.

Les valeurs totales pour les coûts de personnel et la valeur ajoutée sont souvent mises en corrélation avec les indicateurs relatifs à l'emploi, qui sont exprimés par travailleur. Les coûts de personnel sont liés au nombre de salariés, tandis que la valeur ajoutée est mise en corrélation avec le nombre de personnes occupées. Ce dernier comprend tant les salariés que les personnes occupées non rémunérées comme les associés actifs, les travailleurs familiaux non rémunérés, etc.

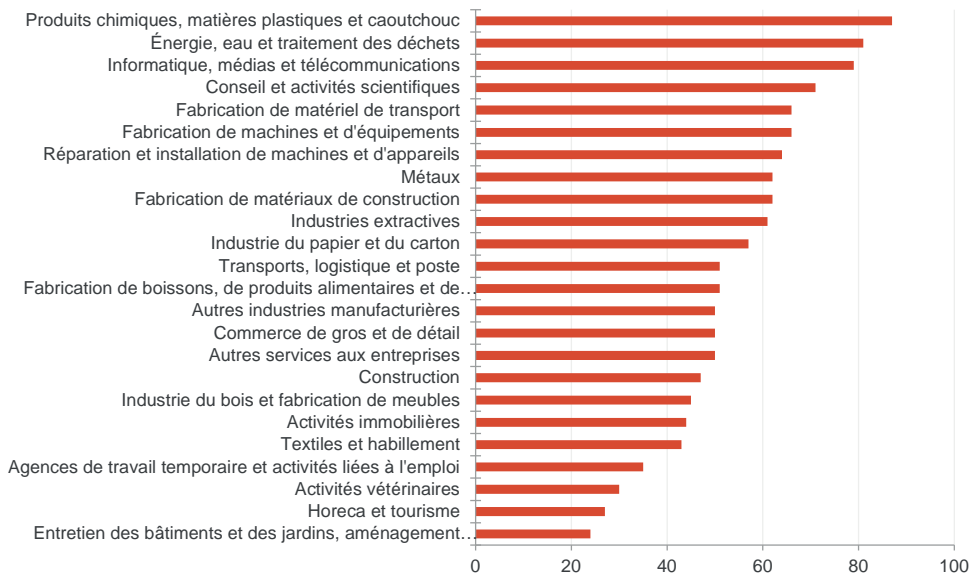
La valeur ajoutée par personne occupée s'élève en moyenne à 71.000 euros par personne occupée, allant de 28.000 euros pour l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins à 198.000 euros pour l'énergie, l'eau et le traitement des déchets. Au sein du secteur des services, il existe une grande diversité. En effet, le secteur « informatique, médias et télécommunications » présente la plus haute valeur ajoutée par personne occupée, tandis que « l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins » affiche la plus faible valeur ajoutée. Il en va de même dans l'industrie manufacturière où le groupe sectoriel « produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc » détient une valeur élevée, tandis que le groupe « industrie du bois et fabrication de meubles » possède une valeur moindre.

Les coûts moyens de personnel sont les moins élevés dans le secteur de l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins (24.000 euros) et les plus importants dans le secteur des « produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc » (87.000 euros) et affichent une moyenne de 52.000 euros par salarié. Il est étonnant de constater que les secteurs détenant une haute valeur ajoutée par personne occupée, présentent aussi généralement des dépenses de personnel élevées et inversement.

Valeur ajoutée par personne occupée (en 1000 €) (2014)



Dépenses de personnel par salarié (en 1000 € (2014))







● ● ● ● *Immobilier
et construction*

A | Prix de l'immobilier

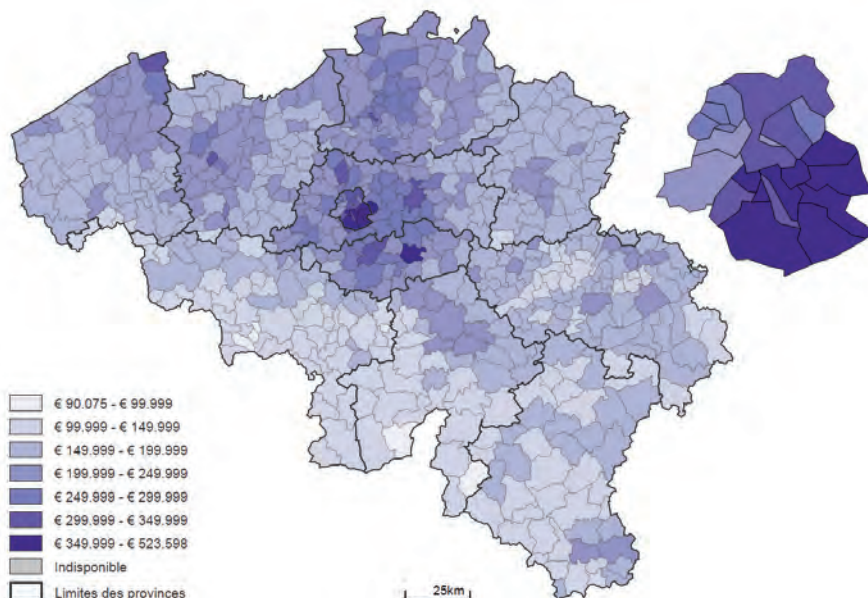
En 2014, une maison d'habitation coûtait en moyenne 199.868 euros. Pour une villa, il fallait compter 333.736 euros. Un appartement moyen se chiffrait à 209.516 euros. Enfin, le prix des terrains à bâtir s'élevait en moyenne à 117,1 euros/m². Depuis 1975, le prix de vente moyen d'une maison d'habitation ordinaire a été multiplié par 10,7, tandis que le niveau général des prix (indice des prix à la consommation) n'a progressé que d'un facteur 3,6 sur cette même période. Autrement dit, en 39 ans, la valeur des maisons d'habitation ordinaires a donc augmenté environ trois fois plus vite que les prix des produits issus du panier de l'indice.

74

Transactions et prix de vente moyen dans l'immobilier

	1975	2000	2005	2010	2013	2014
Maisons d'habitation ordinaires						
- nombre de transactions	51.561	69.082	69.245	65.785	62.772	66.712
- prix moyen (€)	18.765	79.661	131.954	181.015	197.676	199.868
Villas, bungalows et maisons de campagne						
- nombre de transactions	2.696	7.977	16.645	17.769	18.020	19.477
- prix moyen (€)	67.074	266.927	262.650	319.644	331.652	333.736
Appartements et studios						
- nombre de transactions	16.081	30.047	33.029	44.540	43.398	44.179
- prix moyen (€)	30.011	88.943	141.304	189.795	207.926	209.516
Terrains à bâtir						
- nombre de transactions	49.002	27.175	26.940	19.850	16.295	15.822
- prix moyen (€/m ²)	8,8	38,5	71,3	102,7	111,8	117,1

Vente de maisons d'habitation ordinaires en 2014 - Prix moyen



75

La carte ci-dessus reflète les prix moyens des maisons d'habitation ordinaires par commune au cours de l'année 2014 : plus la couleur est foncée, plus le prix moyen y est élevé. En Région flamande, Kraainem s'avérait la commune la plus chère avec un prix moyen de 362.879 euros pour une maison d'habitation ordinaire. Inversement, la commune la moins chère en Flandre était Renaix (136.803 euros). En Région wallonne, la commune la plus chère était Chaumont-Gistoux (397.738 euros) et la moins chère était Bièvre (90.075 euros). En Région de Bruxelles-Capitale, Woluwe-Saint-Pierre affichait les prix les plus élevés (523.598 euros), tandis que Molenbeek-Saint-Jean enregistrait les prix les plus bas (240.102 euros).

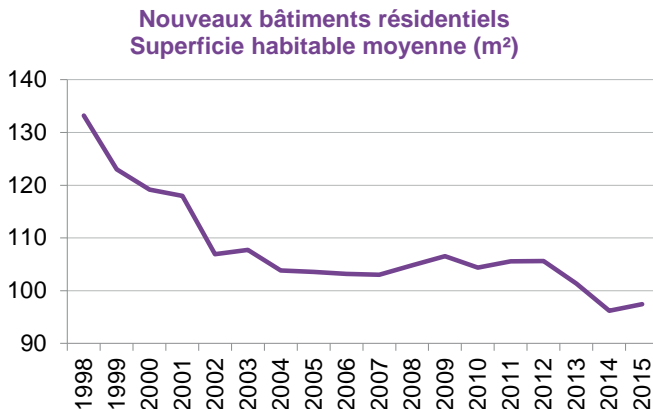
B I Permis de bâtir

Le nombre de permis de bâtir délivrés annonce l'activité future dans le secteur de la construction.

En ce qui concerne les nouvelles constructions, il était question en 2015 d'un recul de 13 % au niveau des logements unifamiliaux et d'une baisse de 14,9 % au niveau des appartements. La rénovation de bâtiments résidentiels affiche une progression de 4,1 %.

76

Le marché non résidentiel se traduit, quant à lui, par un recul de 3,3 % pour les nouvelles constructions et par une hausse du nombre de rénovations (+10,9 %).



Permis de bâtir

2010 2011 2012 2013 2014 2015

A. Nouveaux bâtiments
Bâtiments résidentiels

Nombre de bâtiments résidentiels	27.292	23.632	24.774	23.862	25.547	22.209
- Région de Bruxelles-Capitale	256	183	226	234	272	232
- Région flamande	18.888	16.025	17.213	16.928	18.797	15.730
- Région wallonne	8.148	7.424	7.335	6.700	6.478	6.246
Nombre de logements	50.545	44.360	46.813	49.141	54.897	47.133
- Nombre de bâtiments avec un logement	24.298	20.987	21.976	21.065	22.271	19.371
- Nombre d'appartements	26.247	23.373	24.837	28.076	32.626	27.762
Superficie habitable moyenne par logement (m ²)	104	106	106	101	96	97

Bâtiments non résidentiels

Nombre de bâtiments non résidentiels	4.753	4.593	4.536	4.461	4.475	4.327
--------------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

B. Renovation

Nombre de transformation de bâtiments résidentiels	28.888	27.017	26.561	27.280	27.426	28.564
Nombre de transformation de bâtiments non-résidentiels	5.252	5.185	4.914	4.730	4.651	5.160

C I Inventaire des bâtiments en Belgique

Au 1^{er} janvier 2015, la Belgique comptait 4.472.925 bâtiments. Depuis 1995, le nombre de bâtiments a augmenté de 12 % en Belgique. Sur la même période, le nombre de logements a progressé de 20 % pour atteindre 5.318.905 unités. En Région flamande, on recense 21,3 % de logements en plus et 12,8 % de bâtiments en plus. La Région wallonne compte, quant à elle, 20,1 % de logements en plus et 12,3 % de bâtiments en plus. En Région de Bruxelles-Capitale, l'augmentation du nombre de bâtiments est moins prononcée (+0,8 %) que dans les deux autres régions, mais le nombre de logements a par contre augmenté de 13 %.

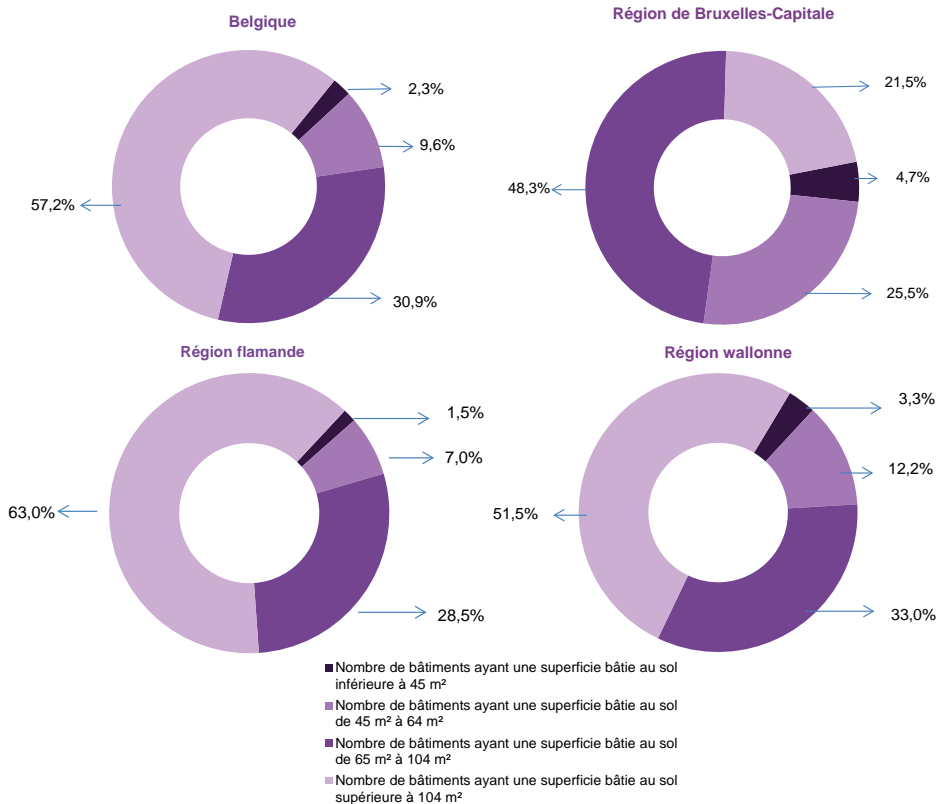
78

Parc de bâtiments en Belgique et dans les régions (2015)

	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Nombre de bâtiments	194.269	2.637.506	1.641.150	4.472.925
Nombre de bâtiments construits après 1981	12.008	779.418	320.695	1.112.121
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m ²	6.832	33.530	43.354	83.716
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 m ² à 64 m ²	37.130	152.527	160.945	350.602
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 m ² à 104 m ²	70.151	622.609	437.169	1.129.929
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m ²	31.245	1.379.523	681.481	2.092.249
Nombre de bâtiments équipés de chauffage central ou de conditionnement d'air	115.970	1.661.616	836.038	2.613.624
Nombre de logements	562.996	3.093.807	1.662.102	5.318.905

L'âge des bâtiments varie fortement d'une région à l'autre. En Flandre, 29,6 % des bâtiments ont été construits après 1981, contre 19,5 % en Wallonie et seulement 6,2 % en Région de Bruxelles-Capitale.

Parc de bâtiments selon la superficie bâtie (2015)







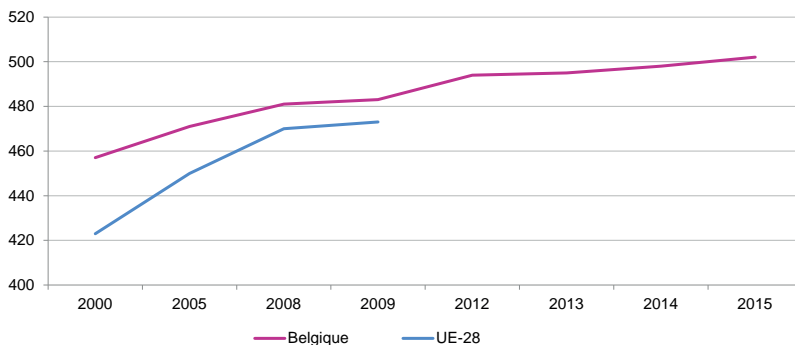
● ● ● ● ● *Mobilité
et transport*

A | Véhicules

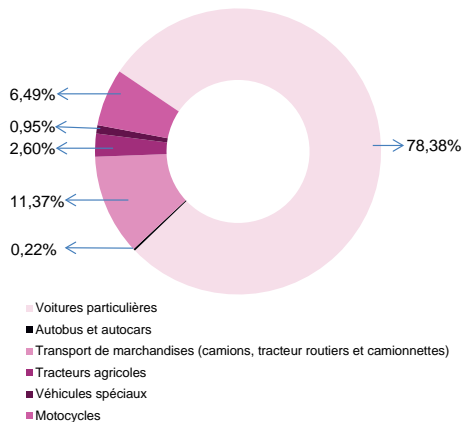
Par rapport à 2002, l'ensemble du parc de véhicules, en ce compris les motocycles, a progressé de 21,3 %, tandis que le nombre de voitures particulières a augmenté de près de 17,5 %. Toutefois, en comparaison avec la situation au 1^{er} août 2014, l'ensemble du parc de véhicules ainsi que le nombre de voitures particulières ont connu un quasi statu quo (respectivement +1,4 % et +1,2 %).

En 1977, la Belgique comptait une voiture particulière pour 3,55 habitants. À l'heure actuelle, il s'agit d'une voiture pour 1,99 habitants : il y a donc de plus en plus de voitures sur nos routes. En l'espace de dix ans, la densité automobile a augmenté de près de 6,6 %. En Belgique, elle est légèrement supérieure à la moyenne européenne et équivaut à celle de nos pays voisins.

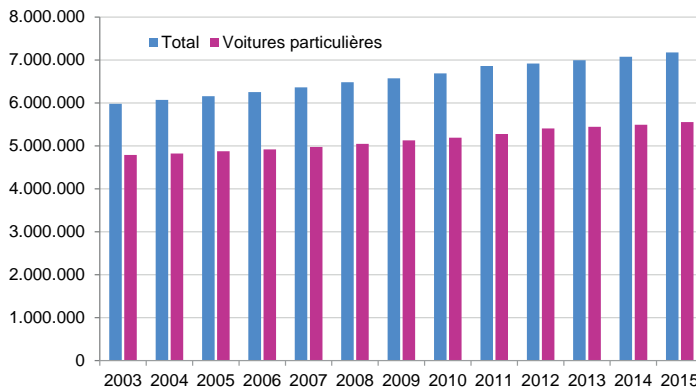
Densité automobile :
voitures particulières pour 1.000 habitants



Parc de véhicules (2015)



Évolution du parc de véhicules



Taille du parc de véhicules

Au 1 ^{er} août de l'année	2002	2010	2014	2015	Evolution 2015/2002	Evolution 2015/2014
Parc de véhicules	5.913.747	6.689.065	7.076.238	7.175.062	+21,3%	+1,4%
Voitures particulières	4.787.359	5.276.283	5.555.499	5.623.579	+17,5%	+1,2%
Autobus et autocars	14.769	16.226	15.976	16.094	+9,0%	+0,7%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	540.637	690.837	752.266	770.508	+42,5%	+2,4%
Tracteurs routiers	46.789	46.673	44.693	44.851	-4,1%	+0,4%
Tracteurs agricoles	162.687	177.989	184.722	186.334	+14,5%	+0,9%
Véhicules spéciaux	55.996	62.142	66.570	67.910	+21,3%	+2,0%
Motocycles	305.510	418.915	456.512	465.786	+52,5%	+2,0%
Habitants par voiture particulière au 1 ^{er} août	2,150	2,076	2,01	1,99	-7,4%	-1,0%

Note explicative : Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur aux- quels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

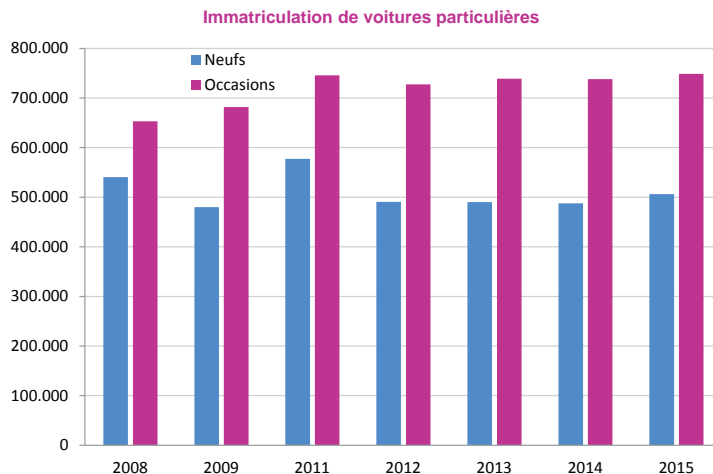
Les véhicules spéciaux sont des véhicules lents dont les dimensions et le poids excèdent les valeurs maximales normalement autorisées. En Belgique, la valeur maximale autorisée s'élève à 44 tonnes. Les véhicules de cette catégorie ne peuvent donc circuler sur la voie publique que dans des conditions très strictes. Les motocycles sont tous les motocycles roulant à plus de 40 km/h, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs.

Après avoir connu une hausse en 2010 et en 2011, les immatriculations de véhicules neufs ont enregistré un recul en 2012 à 2014 pour reprendre ensuite en 2015.

Au niveau des véhicules neufs, le nombre d'immatriculations augmente pour la plupart des catégories en 2015 en comparaison de 2014. Seuls les autobus et les autocars ainsi que les tracteurs agricoles ont connu un recul en 2015.

Au cours des dernières années, les immatriculations de véhicules d'occasion sont restées relativement stables pour les différentes catégories de véhicules.

85



Immatriculation de véhicules

	2002	2014	2015	Evolution 2015/2002	Evolution 2015/2014
Immatriculation de véhicules neufs	556.854	575.547	602.857	+8,3%	+4,7%
Voitures particulières	472.830	487.711	506.284	+7,1%	+3,8%
Autobus et autocars	1.080	1.142	925	-14,4%	-19,0%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	53.322	57.057	64.853	+21,6%	+13,7%
Tracteurs	4.649	4.177	4.781	+2,8%	+14,5%
Tracteurs agricoles	3.419	3.588	3.185	-6,8%	-11,2%
Motocyclettes	21.554	21.872	22.829	+5,9%	+4,4%
Immatriculation de véhicules d'occasion	776.377	895.673	868.308	+11,8%	-3,1%
Voitures particulières	688.134	738.094	748.447	+8,8%	+1,4%
Autobus et autocars	864	798	802	-7,2%	+0,5%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	76.953	98.342	101.930	+32,5%	+3,7%
Tracteurs	4.359	3.199	3.824	-12,3%	+19,5%
Tracteurs agricoles	6.067	55.240	13.305	+119,3%	-75,9%

Note explicative : Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur au quels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

Les motocycles sont tous les motocycles roulant à plus de 40 km/h, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs. Les motocycles ne sont pas inclus dans les véhicules d'occasion.

B I Transport de marchandises

Le transport routier de marchandises, effectué par des véhicules immatriculés en Belgique (camions et tracteurs routiers ayant une charge utile d'au moins une tonne), accuse un recul depuis 2000 tant au niveau du nombre de tonnes transportées que des tonnes-kilomètres prestées.

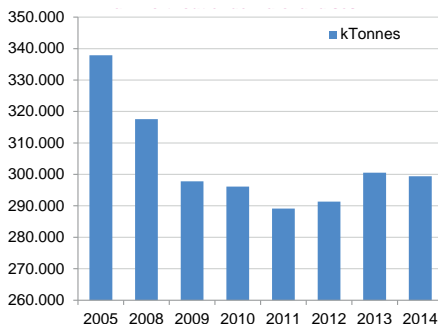
En comparaison avec 2013, le nombre de tonnes transportées en connu une diminution en 2014 (-0,4 %) et -3% pour le nombre de tonnes-kilomètres. En 2014, il était question d'une baisse de respectivement 22,5 % et 40,2 % par rapport à 2001.

87

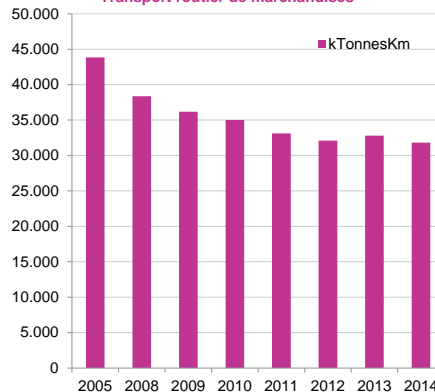
Transport routier de marchandises par des véhicules immatriculés en Belgique

	Unité	2001	2005	2012	2013	2014	2014/ 2013	2014/ 2001
Tonnes	1.000 t	386.380	337.863	291.343	300.563	299.423	-0,4%	-22,5%
Tonnes/km	mln tkm	53.158	43.846	32.105	32.795	31.808	-3,0%	-40,2%

Transport routier de marchandises



Transport routier de marchandises



C I Navigation maritime

Navigation maritime						
	2011	2012	2013	2014	2015	2015 /2014
Navires entrants (a)	28.306	26.795	25.000	24.540	24.806	1,07%
Navires sortants (a)	29.262	27.649	25.439	25.503	25.770	1,04%
Cargaison (x 1.000t)	102.543	101.789	104.157	111.544	112.468	0,82%
Déchargement (x 1.000t)	128.375	120.705	122.724	125.515	128.715	2,49%
Passagers débarqués (x 1.000)	243	229	236	219	245	10,61%
Passagers embarqués (x 1.000)	254	237	232	218	245	11,02%

(a) : Y compris le transit extra-communautaire.

La navigation maritime demeure un secteur important dans notre pays et reflète également la situation de notre économie. En 2009, la crise économique a frappé durement ce secteur, mais elle a ensuite fait place à un redressement en 2010 et en 2011. Après une période plus difficile en 2012, les volumes sont repartis à la hausse jusqu'à maintenant.

Le transport de passagers (hors croisières) a reculé longtemps mais les dernières années il y a une stabilisation et même une légère amélioration en 2015.

D | Accidents de la route

En 2015, on a dénombré 40.303 accidents de la route avec victimes faisant au total 52.571 victimes, parmi lesquelles 732 personnes ont perdu la vie dans les 30 jours suivant l'accident. En regard des résultats de 2014, il s'agit d'une baisse de 2,8 % du nombre d'accidents et une baisse de 2,6 % du nombre de victimes. Néanmoins, le nombre de tués n'a plus diminué depuis 2013.

Victimes d'un accident de la route : nombre de décès par million d'habitants

	1998	2005	2011	2012	2013	2014
Union européenne	123	93	61	56	51	51
Belgique	147	104	78	70	64	65
Allemagne	95	65	49	44	42	42
France	153	85	61	56	53	53
Luxembourg	135	102	64	66	65	64
Pays-Bas	68	46	40	39	34	28
Royaume-Uni	61	56	31	29	28	29

Victimes d'un accident de la route : nombre de décès en chiffres absolus

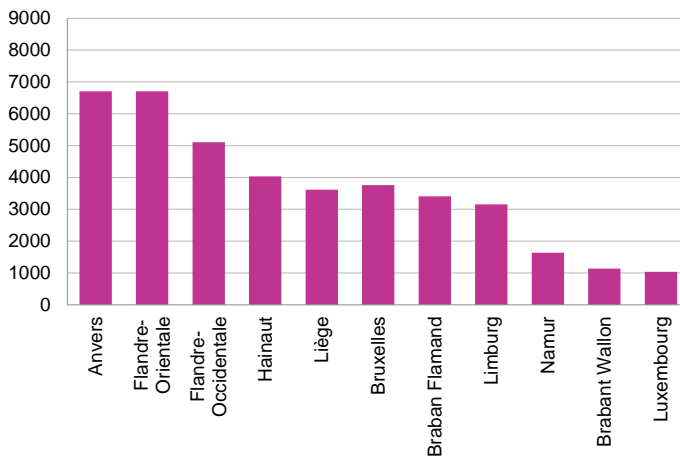
	1998	2005	2011	2012	2013	2014
Union européenne	58.982	45.346	30.300	28.100	25.938	25.900
Belgique	1.500	1.089	862	770	724	727
Allemagne	7.792	5.361	4009	3.600	3.339	3.377
France	8.920	5.318	3963	3.653	3.268	3.384
Luxembourg	57	46	33	34	45	35
Pays-Bas	1.066	750	661	650	570	477
Royaume-Uni	3.581	3.336	1960	1.802	1.770	1.854

Source : Commission européenne.

Le nombre de décès en Belgique est n'a plus diminué depuis 2013, un résultat qui n'est pas surprenant vue la situation générale en Europe où le taux de diminution a ralenti en 2014 par rapport aux années précédentes. Depuis 2010 la Belgique a réduit de 13.6% le nombre de tués 30 jours mais le résultat obtenu en 2014 et maintenant en 2015 complique la réalisation des objectifs fixés dans le cadre des Etats généraux de la sécurité routière. D'après ces objectifs, le nombre de tués 30 jours en 2015 ne devait pas dépasser les 630 pour finalement atteindre la limite des 420 tués en 2020.

En 2015, le nombre de blessés graves et légers a diminué de respectivement 6,7% et 2,3% par rapport à 2014. De même on a enregistré moins d'accidents avec des blessés graves (-6% en Belgique, +12,7% à Bruxelles, -9% en Flandre et +0,1% en Wallonie).

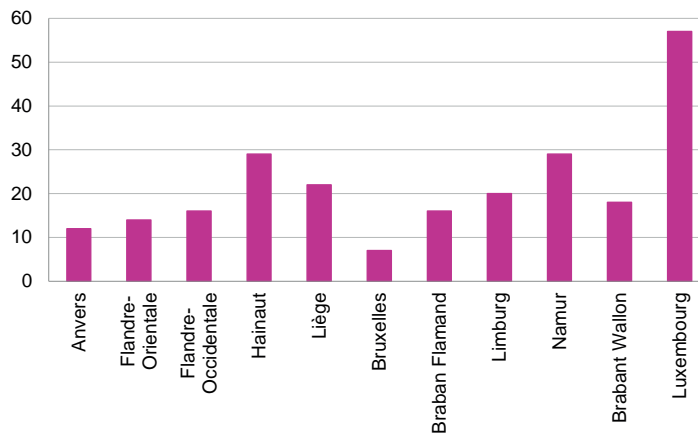
Nombre d'accidents selon les provinces 2015



Le nombre d'accidents varie fortement d'un endroit à l'autre du pays. Les provinces d'Anvers, de Flandre orientale et de Flandre occidentale connaissent un nombre plus élevé d'accidents.

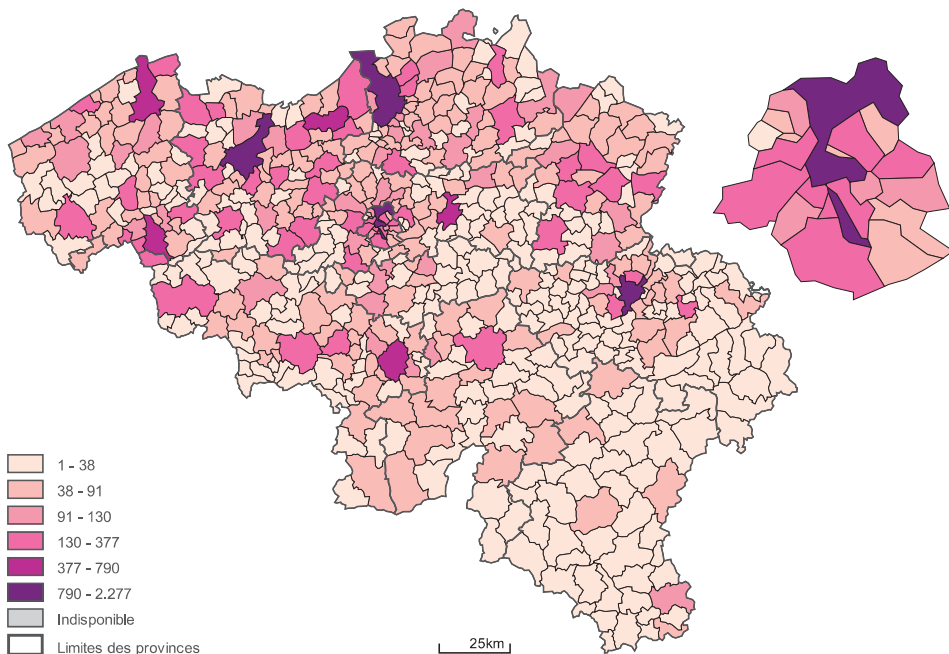
Par contre, lorsque l'on analyse la gravité de ces accidents, ce sont les provinces de Luxembourg, de Namur et du Hainaut qui se distinguent par un nombre plus élevé de décès par mille accidents.

Nombre de décès par mille accidents selon les provinces - 2015

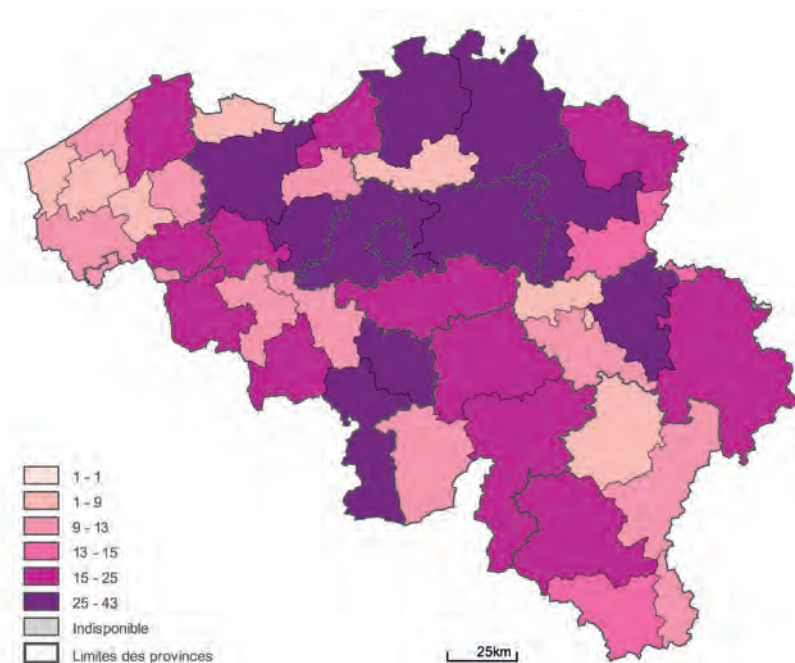


Nombre d'accidents par commune en 2015

92



Nombre de tués 30 jours par arrondissements 2015







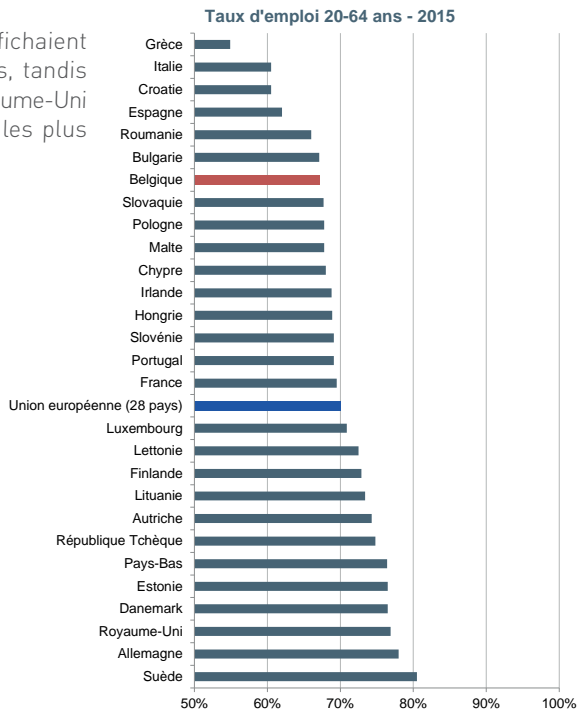
● ● ● ● ● ● *Société*

A | Emploi et taux d'emploi

En 2015, 67,2% des personnes âgées de 20 à 64 ans avaient un emploi en Belgique. Le taux d'emploi belge se révèle ainsi inférieur à la moyenne européenne (70,1%).

La Grèce, l'Italie, et la Croatie affichaient les taux d'emploi les plus faibles, tandis que la Suède, l'Allemagne et le Royaume-Uni enregistraient les taux d'emploi les plus élevés.

96



Source : Eurostat.

Le taux d'emploi varie fortement en fonction de la classe d'âge. Avec un taux d'emploi de 23,4%, les jeunes de 15 à 24 ans enregistrent le pourcentage le plus faible. Un petit 80% des personnes âgées de 25 à 49 ans sont occupées.

En ce qui concerne la classe d'âge des 50 à 64 ans, 55,5% exercent un emploi. Au cours des dix dernières années, le taux d'emploi dans cette classe d'âge a fortement augmenté.

Taux d'emploi selon la classe d'âge			
	2005	2010	2015
15-24 ans	27,3%	25,2%	23,4%
25-49 ans	80,1%	81,2%	79,2%
50-64 ans	45,8%	50,9%	55,5%
Total (15-64 ans)	61,1%	62,0%	61,8%

Parmi toutes les personnes ayant un emploi en Belgique (plus de 4,55 millions), 3.861.000 travaillent en tant que salariés et 691.000 en tant qu'indépendants.

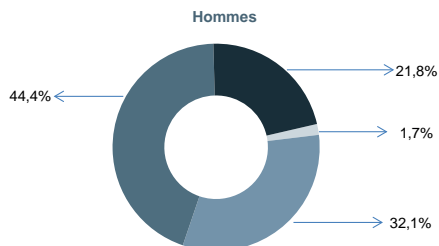
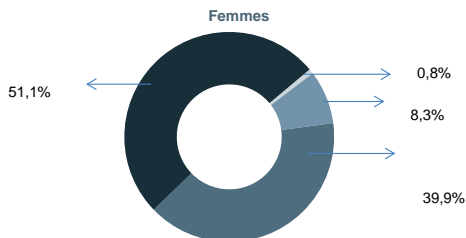
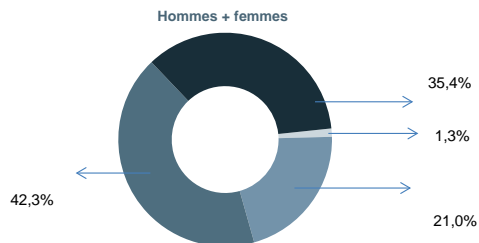
Les hommes travaillent plus souvent sous le statut d'indépendant que les femmes. Ainsi, 18,7% des hommes occupés sont indépendants contre 11,1% des femmes. En chiffres absolus, on dénombre quasiment deux fois plus d'hommes occupant un emploi d'indépendant que de femmes: 456.000 hommes et 235.000 femmes.

Salariés et indépendants en Belgique (2015)



Emploi par secteur

Le secteur tertiaire (services) regroupe la majeure partie de ces personnes occupées. Ainsi, 42,3 % de toutes les personnes occupées en 2015 travaillaient dans le secteur des services. Fort d'un taux de 35,4 % de l'emploi total, le secteur quaternaire ou non marchand n'est pas en reste. Plus d'une personne occupée sur cinq relève du secteur secondaire (production), tandis qu'à peine 1,3% travaillent dans l'agriculture ou la pêche (secteur primaire).



- Secteur primaire
- Secteur secondaire
- Secteur tertiaire
- Secteur quaternaire

La répartition de la population occupée selon le secteur révèle de fortes disparités entre les deux sexes. Ainsi, le secteur quaternaire séduit davantage de femmes que d'hommes et regroupe plus de la moitié des femmes occupées. Il s'agit notamment des emplois dans les soins de santé, l'enseignement ou encore l'administration publique.

Par ailleurs, près de 40 % des femmes occupées travaillent dans le secteur des services. Par contre, l'agriculture et l'industrie attirent moins les femmes.

44,4% des hommes occupés œuvrent dans le secteur des services. Avec une part de 32,1%, l'industrie se classe en deuxième position. Ce secteur est beaucoup plus populaire chez les hommes que chez les femmes. Inversement, le secteur non marchand compte nettement moins d'hommes. Enfin, moins de 2% des hommes occupés travaillent dans l'agriculture ou la pêche.

Les professions les plus courantes en Belgique sont les employés de bureau (fonctions générales), les vendeurs en magasin, les aides de ménage à domicile, les agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements ainsi que les professeurs de cours généraux (enseignement secondaire).

Chez les hommes, la fonction de conducteur de poids lourds et de camions rencontre le plus de succès. Chez les femmes, la fonction d'aide de ménage à domicile arrive en tête du classement des professions les plus courantes.

100

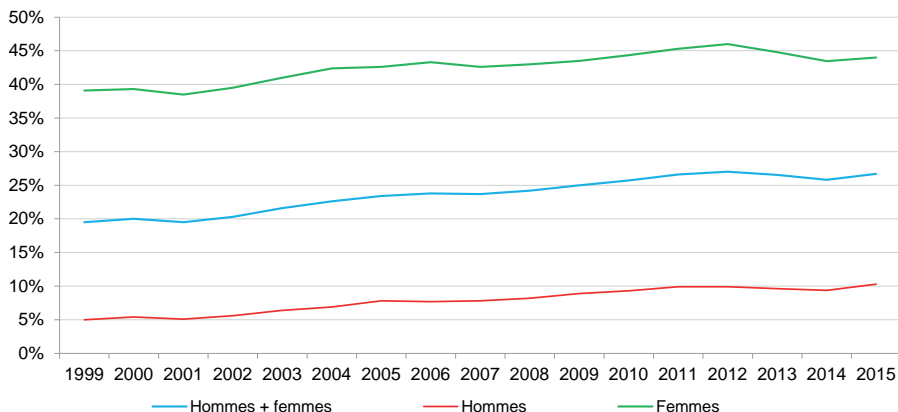
Professions les plus courantes selon le sexe (hommes + femmes) 2015

1. Employés de bureau, fonctions générales	168.899
2. Vendeurs, magasin	146.621
3. Aides de ménage à domicile	133.364
4. Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements	118.908
5. Professeurs de cours généraux (enseignement secondaire)	88.222

Pendant des années, le travail à temps partiel a connu un succès grandissant. En 2013 et 2014 toutefois, le pourcentage a reculé. En 2015, le pourcentage de femmes et d'hommes qui travaillent à temps partiel est reparti légèrement à la hausse.

En 1999, 19,5% des salariés travaillaient à temps partiel. Ce pourcentage a atteint 27% en 2012 mais a baissé à 26,5% en 2013 et 25,8% en 2014. En 2015, 26,7% des salariés travaillent à temps partiel. Ce régime de travail reste surtout populaire chez les femmes. Ainsi, 44% des femmes salariées travaillaient à temps partiel en 2015, contre 10,3% des salariés masculins.

Évolution de la proportion de salariés à temps partiel (1999-2015)

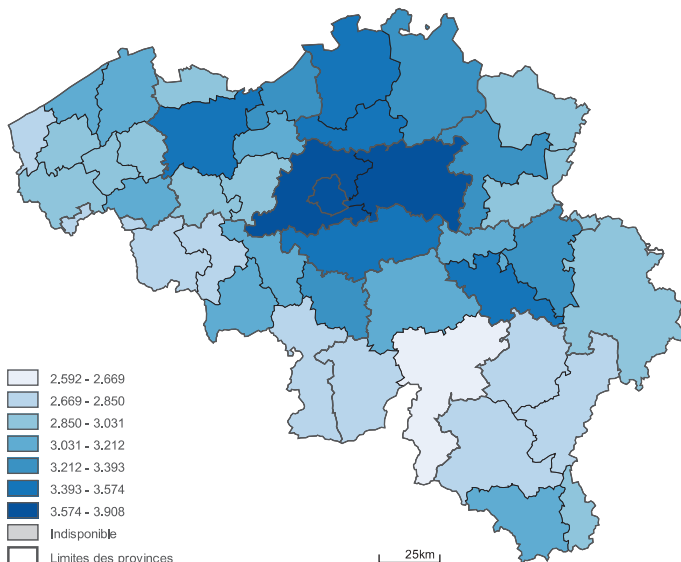


B I Salaire

En Belgique, un salarié à temps plein perçoit un salaire mensuel moyen de 3.414 euros brut. Le niveau du salaire varie toutefois considérablement entre les différents arrondissements. Avec un montant moyen de 3.908 euros, Bruxelles enregistre les salaires les plus élevés. Les arrondissements de la périphérie bruxelloise offrent également des perspectives financières intéressantes. En Wallonie, Nivelles se révèle l'arrondissement bénéficiant des salaires les plus élevés. En bas de l'échelle salariale figure l'arrondissement de Dinant, où le salaire mensuel moyen atteint 2.592 euros brut. En Flandre, l'arrondissement de Furnes présente les salaires les moins élevés.

102

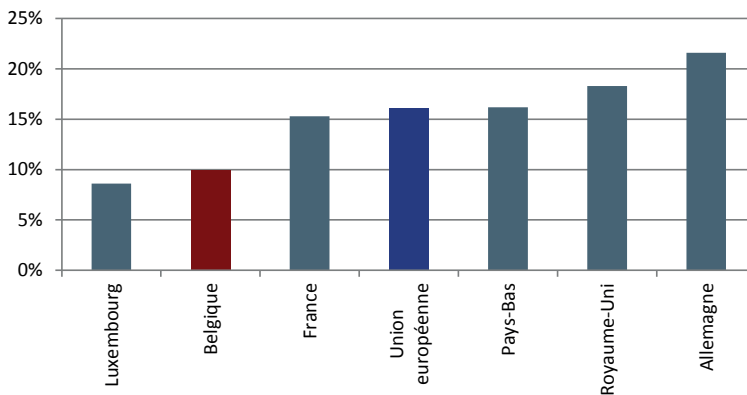
Salaire mensuel brut moyen pour un salarié à temps plein selon le lieu de travail (2014)



Le salaire moyen d'un salarié dépend de différents facteurs. Ainsi, un niveau d'instruction plus élevé se traduira par un salaire plus conséquent. Par ailleurs, il existe toujours une différence de rémunération entre les hommes et les femmes. En Belgique, une femme gagne en moyenne 10 % de moins par heure de travail prestée qu'un homme.

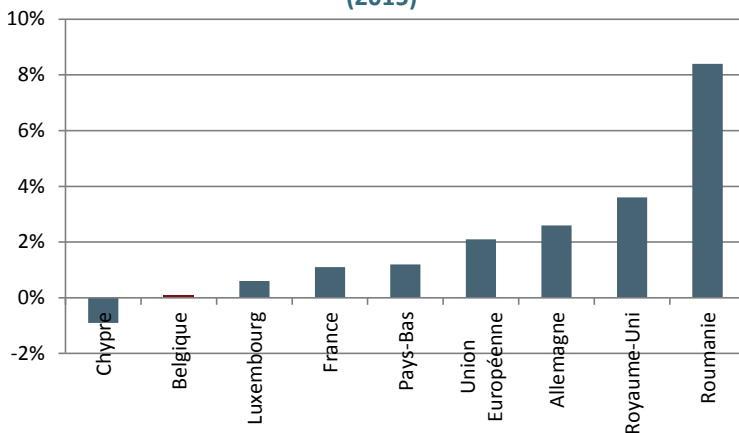
Malgré cet écart significatif, la Belgique fait plutôt bonne figure à l'échelle européenne. En comparaison avec les pays voisins, seul le Luxembourg enregistre un pourcentage inférieur. L'Allemagne connaît la plus forte inégalité salariale dans la mesure où les femmes perçoivent un salaire horaire 22 % inférieur à celui des hommes.

Écart salarial entre les hommes et les femmes (en %) (2014)



Les salaires du personnel constituent enfin un important facteur de coûts pour les entreprises. En 2015, les entreprises belges ont vu le coût horaire de la main-d'œuvre grimper de 0,1 % en moyenne. Ce chiffre se situe en dessous de la moyenne européenne. La Roumanie connaît la plus forte hausse du coût de la main-d'oeuvre, soit +8,4 %. De son côté, Chypre ferme la marche dans la mesure où le coût horaire de la main-d'oeuvre accuse une baisse de 0,9 %.

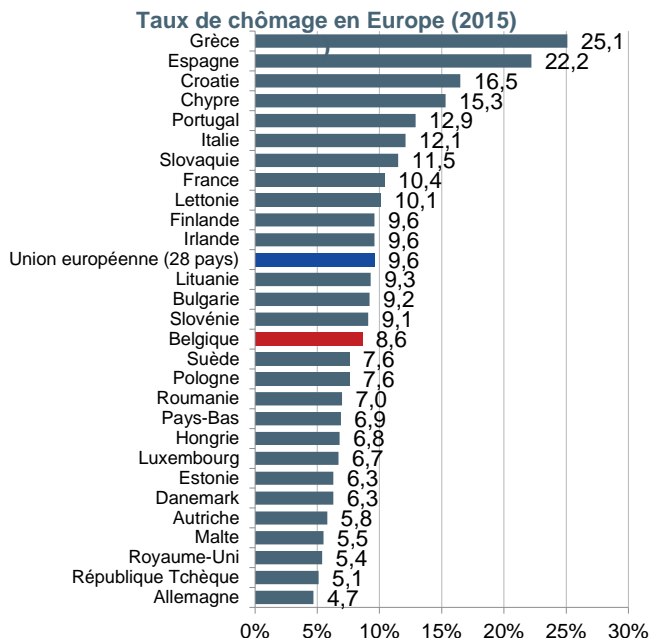
**Accroissement du coût salarial moyen par heure
(2015)**



Source : Eurostat.

C | Chômage et taux de chômage

Le taux de chômage dans l'Union européenne fluctue entre 4,7% (Allemagne) et 25,1% (Grèce) et s'élève en moyenne à 9,6%. En Belgique, 8,6 % de la population active était au chômage en 2015. Quatorze États membres de l'Union européenne présentent un taux de chômage supérieur à celui de la Belgique. La Grèce et l'Espagne affichent les taux de chômage les plus élevés.

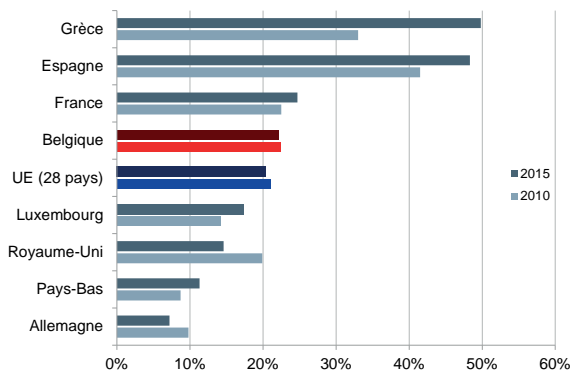


Source : Eurostat.

Des disparités plus fortes encore apparaissent au sein de l'Union européenne en ce qui concerne le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans. Avec un taux de 7,2%, l'Allemagne présente le plus faible taux de chômage des jeunes. En Belgique, le taux de chômage des jeunes atteint 22,1% en 2015. En 2010, le taux de chômage des jeunes était de 22,4%. Ces cinq dernières années, la Belgique est donc parvenue à réduire légèrement (mais pas de manière significative) le taux de chômage des jeunes. L'Allemagne et le Royaume-Uni affichent les plus fortes baisses du taux de chômage des jeunes. Nos autres pays voisins ont connu une hausse du taux de chômage des jeunes. La moyenne européenne a baissé de 21,4% en 2010 à 20,4% en 2015.

En Belgique et dans les pays voisins, le taux de chômage des jeunes se situe plus de 50% en deçà du niveau observé en Espagne et en Grèce, où le taux de chômage des jeunes a explosé au cours de ces cinq dernières années. En effet, en 2015, près de la moitié de la population active de moins de 25 ans était au chômage dans ces deux pays. Les pourcentages de l'Espagne et de la Grèce s'élèvent en 2015 à respectivement 48,3% et 49,8%, ce qui constitue déjà une nette amélioration par rapport à l'année record de 2013. Le taux de chômage des jeunes s'élevait alors à 55,5% en Espagne et 58,3% en Grèce.

Taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) (2010 et 2015)



Source : Eurostat.

DI Population inactive

En 2015, la Belgique comptait 4,36 millions de personnes inactives de 15 ans et plus. Ces personnes n'effectuaient aucun travail rémunéré, ne recherchaient pas activement un emploi ou n'étaient pas disponibles pour travailler. Cette population comprend 1,87 million d'hommes et 2,49 millions de femmes. Plus de la moitié (52,5%) des personnes inactives sont en disponibilité préalable à la pension, en prépension (chômage avec complément d'entreprise), en pension anticipée ou à la retraite. Les élèves et les étudiants représentent 21% de la population inactives de 15 ans et plus, les femmes et les hommes au foyer 10%, les personnes en incapacité de travail 9% et les personnes inactives n'appartenant pas à l'une des catégories précédentes 7,5%.

La répartition est différente chez les hommes et chez les femmes. Ainsi, 57,3% des hommes inactifs sont (pré)pensionnés, contre 48,9% des femmes inactives. Seulement 0,9% des hommes inactifs sont hommes au foyer, tandis que ce pourcentage s'élève à 16,8% chez les femmes. En chiffres absolus, on dénombre 417.000 femmes au foyer contre 17.000 hommes au foyer.

Composition de la population inactives de 15 ans et plus (2015)						
	Hommes		Femmes		Total	
Élèves et étudiants	446.028	23,9%	468.338	18,8%	914.366	21,0%
Femmes et hommes au foyer	17.326	0,9%	416.639	16,8%	433.964	10,0%
Personnes en incapacité de travail	185.659	9,9%	208.304	8,4%	393.963	9,0%
(Pré)pensionnés, personnes en pension anticipée ou en disponibilité préalable à la pension	1.071.661	57,3%	1.215.226	48,9%	2.286.887	52,5%
Autres inactifs	148.049	7,9%	178.534	7,2%	326.584	7,5%
Total	1.868.723	100,0%	2.487.041	100,0%	4.355.764	100,0%

E | Pauvreté

En Belgique, 14,9 % des individus vivent dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. En 2015, ce seuil de pauvreté s'établissait à 1.083 euros pour une personne vivant seule et à 2.274 euros pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants.

Pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté (2015)

	Hommes	Femmes	Total
Belgique	14,1%	15,6%	14,9%
0-15 ans	17,7%	17,2%	17,4%
16-64 ans	13,0%	15,2%	14,1%
65 ans et plus	14,5%	15,7%	15,2%
Actifs-occupés	4,4%	4,8%	4,6%
Inactifs :	22,7%	23,5%	23,2%
Chômeurs	42,3%	38,8%	40,5%
Retraités	13,2%	11,6%	12,4%
Autres inactifs	29,5%	30,7%	30,3%
Niveau d'éducation : faible	22,0%	26,6%	24,5%
Niveau d'éducation : moyen	12,6%	15,1%	13,8%
Niveau d'éducation : élevé	7,1%	6,3%	6,7%

Note explicative : Le seuil de pauvreté (Belgique) en 2015 = 12.993 euros par an pour une personne vivant seule et 27.285 euros par an pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants.

Les femmes courent un risque de pauvreté plus élevé que les hommes. L'occupation d'un emploi s'avère le meilleur remède contre la pauvreté, sans pour autant offrir une garantie absolue. En effet, le risque de pauvreté de la population occupée est au moins cinq fois plus faible que celui des autres catégories réunies.

Dans l'Union européenne, le risque de pauvreté atteignait 17,2 % en 2014.

Risque de pauvreté (en %)						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Union européenne	16,5	16,9	16,9	16,7	17,2	-
Belgique	14,6	15,3	15,3	15,1	15,5	14,9
Allemagne	15,6	15,8	16,1	16,1	16,7	-
France	13,5	14	14,1	13,7	13,3	-
Luxembourg	14,5	13,6	15,1	15,9	16,4	-
Pays-Bas	10,3	11	10,1	10,4	11,6	12,1
Royaume-Uni	17,1	16,2	16	15,9	16,8	-

- = Pas encore disponible.

Source : Eurostat.

Note explicative : la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en deçà du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Outre la pauvreté monétaire, de nouveaux indicateurs voient le jour, comme la privation matérielle grave.

Les personnes « en situation de privation matérielle grave » sont confrontées à au moins quatre des neuf situations suivantes : ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures courantes, de chauffer correctement son domicile, de faire face à des dépenses imprévues, de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, de s'offrir une semaine de vacances par an en dehors du domicile, de posséder une voiture personnelle, un lave-linge, un téléviseur couleur ou un téléphone. En Belgique, 5,8 % de la population appartient à un ménage confronté à une privation matérielle sévère. Ce taux s'élevait à 9,1 % dans l'Union européenne en 2015. Les personnes issues d'un ménage en risque de pauvreté monétaire sont plus sévèrement touchées par la privation matérielle (25,5 % d'entre elles).

Privation matérielle grave (en %)					
	2011	2012	2013	2014	2015
Union européenne	8,9	9,9	9,6	8,9	9,1 (s)
Belgique	5,7	6,3	5,1	5,9	5,8
Allemagne	5,3	4,9	5,4	5	-
France	5,2	5,3	4,9	4,8	4,5
Luxembourg	1,2	1,3	1,8	1,4	-
Pays-Bas	2,5	2,3	2,5	3,2	2,5
Royaume-Uni	5,1	7,8 (b)	8,3	7,3	6,1

- = Pas encore disponible.

(s) : Estimation par Eurostat.

(b) : Rupture de série.

Source : Eurostat.

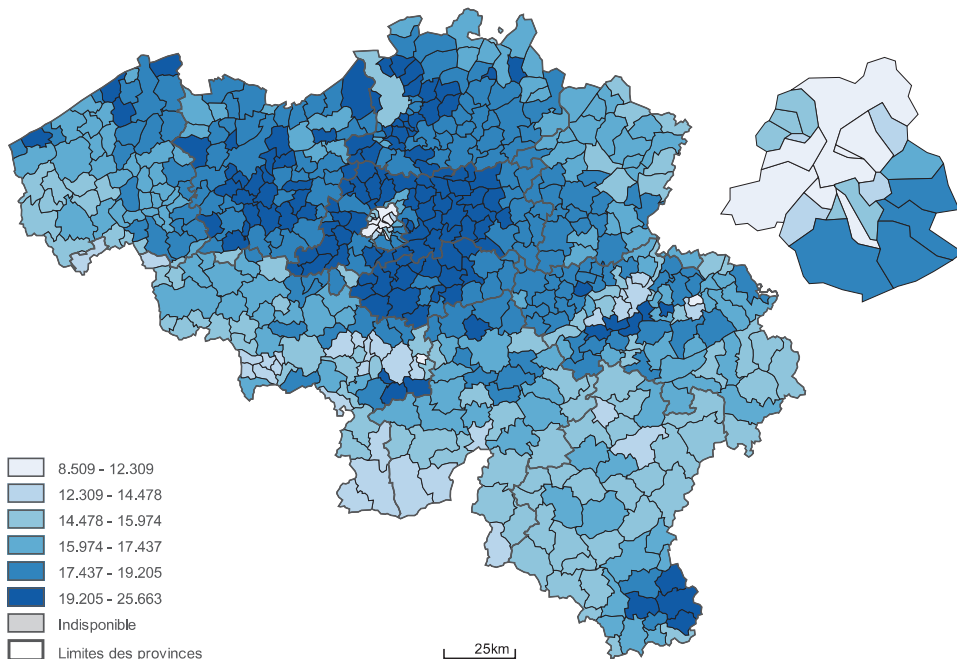
F I Revenus

En 2013, le revenu net imposable des Belges s'élevait en moyenne à 17.019 euros. Il ressort de la ventilation par région que la Flandre détient le revenu par habitant le plus élevé. Fort d'un montant de 18.163 euros, le revenu moyen des Flamands dépasse en effet de 6,7 % la moyenne nationale. Les habitants de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale disposent de moyens financiers nettement moindres. Ainsi, le revenu moyen des Wallons se situe 5,4 % en deçà de la moyenne belge, tandis que les Bruxellois doivent même se contenter de 20,5 % de moins sur base annuelle.

Au niveau communal, Sint-Martens-Latem arrive en tête des communes présentant le revenu moyen par habitant le plus élevé. Les revenus y sont supérieurs de 51 % à la moyenne nationale. Le revenu moyen le plus faible se situe à Saint-Josse-ten-Noode. Le revenu par habitant de cette commune s'élève à moins que la moitié de la moyenne nationale et est inférieur de 67 % au revenu dont dispose un habitant de Sint-Martens-Latem.

Revenu moyen net imposable par habitant par commune en 2013

112



La Région flamande affiche le revenu moyen déclaré le plus élevé en ce qui concerne les déclarations individuelles. Sur base annuelle, le revenu moyen des Flamands dépasse en effet de 2,8 % la moyenne belge. Le revenu moyen d'un habitant en Région wallonne est, par contre, inférieur de 4,7 % à la moyenne nationale.

Pour les personnes mariées et les cohabitants légaux, la Région flamande présente à nouveau le revenu déclaré le plus élevé. Les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale se trouvent à l'autre extrémité de l'échelle des revenus. En 2013, leur revenu moyen se situait en effet 9,7 % en dessous de la moyenne nationale. Les Bruxellois mariés ou cohabitants détiennent donc des revenus qui sont inférieurs d'un peu plus de 11 % à ceux déclarés par le Belge moyen.

113

Une déclaration peut être remplie par une ou deux personnes. La règle générale veut que chacun remplisse une déclaration individuelle, à l'exception des personnes mariées et des cohabitants légaux (déclaration commune).

Revenus selon les déclarations fiscales: la Belgique et les régions

	2011		2012		2013	
	Revenu moyen par déclara- tion (€)	Revenu médian par déclara- tion (€)	Revenu moyen par déclara- tion (€)	Revenu médian par déclara- tion (€)	Revenu moyen par déclara- tion (€)	Revenu médian par déclara- tion (€)
Région de Bruxelles-Capitale						
Déclaration individuelle	19.288	14.844	20.243	15.509	20.587	15.840
Déclaration commune	41.212	29.128	43.446	30.285	44.008	30.990
Région flamande						
Déclaration individuelle	19.650	17.002	20.659	17.819	21.045	18.227
Déclaration commune	47.106	38.487	49.092	39.978	50.253	41.122
Région wallonne						
Déclaration individuelle	18.246	15.537	19.120	16.306	19.509	16.663
Déclaration commune	45.273	37.133	47.096	38.623	48.240	39.724
Belgique						
Déclaration individuelle	19.137	16.296	20.095	17.085	20.476	17.463
Déclaration commune	46.142	37.370	48.098	38.849	49.212	39.945

Note explicative : médian = revenus se situant au milieu de la série, les déclarations ayant été classées par ordre de grandeur des revenus : la moitié des revenus déclarés sont inférieurs, l'autre moitié est supérieure.

G I Dépenses des ménages

En Belgique, les dépenses des ménages privés s'élevaient en moyenne à 35.920 euros en 2014. La majeure partie (29 % du total) de ces dépenses était consacrée au logement, puis viennent les dépenses pour l'alimentation, les boissons et le tabac (15,4 %), les transports et les communications (14,9 %) et la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (14,7 %).

Au niveau régional, ce sont les ménages de la Région flamande qui consomment le plus, soit 38.050 euros en moyenne contre respectivement 33.780 et 31.360 euros pour les ménages en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale. Les ménages de la Région flamande consomment en fait plus que les ménages des deux autres régions pour la plupart des postes budgétaires. C'est notamment le cas pour les dépenses dans la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (6.020 euros contre 4.100 pour Bruxelles-Capitale et 4.360 pour la Wallonie).

Dépenses moyennes par ménage et par an selon les régions – 2014

	Montant en €			
	Belgique	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	4.710	4.250	4.890	4.570
Boissons alcoolisées et tabac	700	590	690	760
Vêtements et chaussures	1.640	1.250	1.930	1.270
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	10.430	10.210	10.590	10.240
Meubles, appareils et ustensiles ménagers, entretien courant	2.090	2.010	2.280	1.790
Santé	1.660	1.520	1.740	1.560
Transport	4.280	3.220	4.620	4.070
Communications	1.070	1.010	1.110	1.020
Culture et temps libre	2.950	2.220	3.270	2.650
Formation	180	260	200	110
Restauration et horeca	2.320	1.880	2.750	1.710
Soins et services personnels	3.890	2.960	4.000	4.020
Consommation moyenne totale	35.920	31.360	38.050	33.780

Dépenses moyennes par ménage et par an selon les régions – 2014

	Répartition en %			
	Belgique	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	13,1%	13,5%	12,8%	13,5%
Boissons alcoolisées et tabac	2,0%	1,9%	1,8%	2,3%
Vêtements et chaussures	4,6%	4,0%	5,1%	3,8%
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	29,0%	32,5%	27,8%	30,3%
Meubles, appareils et ustensiles ménagers, entretien courant	5,8%	6,4%	6,0%	5,3%
Santé	4,6%	4,8%	4,6%	4,6%
Transport	11,9%	10,3%	12,1%	12,0%
Communications	3,0%	3,2%	2,9%	3,0%
Culture et temps libre	8,2%	7,1%	8,6%	7,9%
Formation	0,5%	0,8%	0,5%	0,3%
Restauration et horeca	6,5%	6,0%	7,2%	5,1%
Soins et services personnels	10,8%	9,4%	10,5%	11,9%
Consommation moyenne totale	100%	100%	100%	100%

H | Enseignement

14,4% de la population belge de 15 ans et plus ne possède aucun diplôme ou uniquement un diplôme de l'enseignement primaire. Un cinquième de la population n'a pas de diplôme supérieur à celui de l'enseignement secondaire inférieur.

L'enseignement secondaire supérieur est le niveau d'instruction le plus élevé pour 35,3% de la population. 29,5% de la population a un diplôme de l'enseignement supérieur. La plupart des diplômes de l'enseignement supérieur sont des diplômes de l'enseignement non universitaire de type court ou bacheliers professionnels. La part de ces diplômes est supérieure chez les femmes que chez les hommes. Chez les hommes par contre, les diplômes de type long sont plus populaires que chez les femmes.

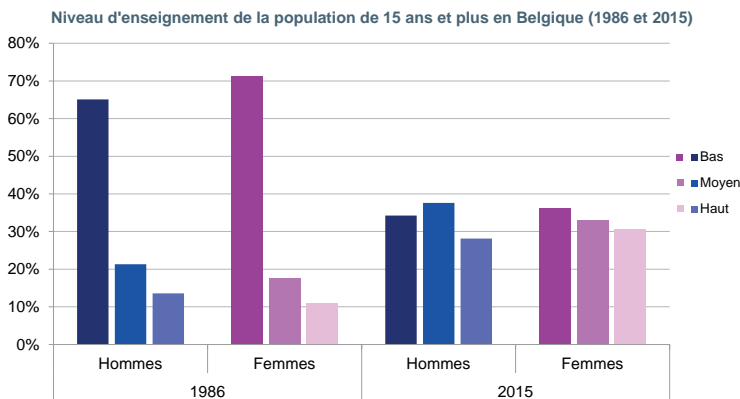
Niveau d'enseignement de la population âgée de 15 ans et plus (2015)

	Hommes	Femmes	Total
Primaire ou sans diplôme	12,5%	16,3%	14,4%
Secondaire inférieur	21,7%	19,9%	20,8%
Secondaire supérieur	37,6%	33,2%	35,3%
Brevet d'enseignement supérieur (BES)	0,3%	0,4%	0,3%
Supérieur non universitaire de type court / bachelier professionnalisant / bachelier académique (haute école ou université) / formation complémentaires post-graduat ou post-bachelier	14,3%	19,7%	17,1%
Enseignement supérieur non universitaire de type long - enseignement universitaire (master, licence, ingénieur, docteur en médecine) / formations complémentaires post-licence ou post-master	12,9%	10,3%	11,6%
Doctorat	0,7%	0,3%	0,5%
Total	100%	100%	100%

Le niveau d'instruction de la population belge a fortement augmenté entre 1986 et 2015. En 1986, 65,1% des hommes et 71,2% des femmes de 15 ans et plus détenaient tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Au cours des dernières décennies, ce pourcentage de personnes peu qualifiées a baissé tant chez les hommes que chez les femmes pour passer sous la barre des 40 %. Chez les deux sexes, ce recul s'est traduit par une hausse du nombre de personnes moyennement et hautement qualifiées.

119

La progression la plus significative est à mettre à l'actif des femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En 1986, 11,1% des femmes de 15 ans et plus détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2015, le pourcentage de femmes hautement qualifiées a grimpé à 30,7%. La part de femmes hautement qualifiées dépasse le pourcentage d'hommes hautement qualifiés (28,2%). Enfin, en 2015, 37,6% des hommes et 33,2% des femmes étaient en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur sans avoir achevé d'études supérieures.



En Belgique, 42,7% des 30-34 ans détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur en 2015. La Belgique se situe ainsi largement au-dessus de la moyenne européenne, qui s'élève à 38,7%. Les femmes enregistrent de bien meilleurs résultats que les hommes dans ce domaine. En Belgique, 48,7% des femmes âgées de 30 à 34 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 36,7% des hommes de la même tranche d'âge.

120

Sur la base de l'indicateur ci-dessus, Eurostat examine si tous les États membres ont atteint l'important objectif européen selon lequel, à l'horizon 2020, 40% des Européens âgés de 30 à 34 ans doivent avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou assimilé. Notre pays y est déjà parvenu, tout comme la plupart de nos pays voisins.

Pourcentage des 30-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur

	2005	2009	2013	2014	2015
Union européenne	28,1%	32,3%	37,1%	37,9% (b)	38,7%
Belgique	39,1%	42,0%	42,7%	43,8% (b)	42,7%
Allemagne	26,1% (b)	29,4%	32,9%	31,4% (b)	32,3%
France	37,7%	43,0%	44,0% (b)	43,7% (b)	45,1%
Luxembourg	37,6%	46,6% (b)	52,5%	52,7% (b)	52,3% (b)
Pays-Bas	34,9%	40,5%	43,2% (b)	44,8% (b)	46,3%
Royaume-Uni	34,5%	41,4%	47,4%	47,7% (b)	47,8%

(b) : Rupture de série.

Source : Eurostat.

Note explicative : contrairement à d'autres pays, l'Allemagne ne prend pas en compte un certain nombre d'études post-secondaires. Ce pourcentage serait nettement supérieur en incluant ces études.

La stratégie UE2020 vise également à ramener le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire à 10% d'ici 2020. Il s'agit de la part de personnes âgées de 18 à 24 ans n'ayant pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et ne suivant plus d'enseignement, ni de formation. Par rapport à 2005, le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire en Belgique est passé de 12,9% à 10,1% en 2015. La moyenne européenne se chiffre, quant à elle, à 11,0%.

Décrochage scolaire : pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ne suivant ni études, ni formation et ayant obtenu tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur

	2005	2009	2013	2014	2015
Union européenne	15,7%	14,2%	11,9%	11,2% (b)	11,0%
Belgique	12,9%	11,1%	11,0%	9,8% (b)	10,1%
Allemagne	13,5%	11,1%	9,8%	9,5% (b)	10,1%
France	12,5%	12,4%	9,7% (b)	9,0% (b)	9,3%
Luxembourg	13,3%	7,7% (b)	6,1%	6,1% (b)	9,3% (b)
Pays-Bas	13,5%	10,9%	9,3% (b)	8,7% (b)	8,2%
Royaume-Uni	11,5%	15,7%	12,3%	11,8% (b)	10,8%

(b) : Rupture de série.

Source : Eurostat.

STATBEL

Le site compte six thèmes principaux : population, marché du travail et conditions de vie, économie, circulation et transport, environnement et énergie. En plus vous avez accès à de nombreuses informations de fond sur la manière dont les données ont été collectées et le timing des résultats.

122

fr en nl de en
Autres informations et services officiels: www.belgium.be
be



Statistics Belgium



Contact | Presse | Mises à jour | Calendrier de diffusion | Portails | Digibid | SPF Economie
Plan du site | Index

Statistiques & Chiffres

Collecte de données

Publications

Organisation

Population

- » Structure de la population
- » Mouvement de la population
- » Naissances et fécondité
- » Mortalité, espérance de vie et causes de décès
- » Migrations
- » Changements de nationalité
- » Mariages, divorces et cohabitation légale
- » Perspectives démographiques
- » Reconnaissment de la population et des logements
- » Noms et prénoms
- » Autres aspects

Travail, fiscalité et conditions de vie

- » Emploi, chômage, marché du travail
- » Salaires et coût de la main-d'œuvre
- » Revenus fiscaux
- » Occupation du sol selon le cadastre
- » Budget des ménages
- » Revenus et conditions de vie (EU-SILC)
- » Formation et enseignement
- » Utilisation des TIC auprès des ménages
- » L'emploi du temps
- » Emplois vacants

Economie

- » Prix à la consommation (PC)
- » Prix à la consommation (PCH)

[Home](#) > [Statistiques & Analyses](#) > [Statistiques & Chiffres](#)

Statistiques

Mise à jour statistiques

- » Prix pétroliers 2016/064 valables à partir du 6/08/2016 05 août 2016
- » Industrie laitière : séries détaillées, Janvier - mars 2016 03 août 2016
- » Prix pétroliers maximaux moyens officiels juillet 2016 29 juillet 2016
- » Permis de bâtir : avril 2016 29 juillet 2016
- » Indices des prix à la production juin 2016 29 juillet 2016
- » Assujettis à la TVA : mouvements démographiques mai 2016 29 juillet 2016

Plus de nouveautés sur Statbel ...

Tarif des produits pétroliers

Essence 95 RON	1,290	-
Essence 98 RON	1,361	-
Diesel	1,163	-
Gasol 50S (-2000 l)	0,467	-
Gasol 50S (+2000 l)	0,443	-

valable à partir du 6/08/2016

Communiqués de presse statistiques

- » Les salaires belges sous la loupe en 2014 26 juillet 2016
- » Indice des prix à la consommation : 28 07 16 26 juillet 2016
- » Indice des prix à la consommation harmonisé - juin 2016 13 juillet 2016

Plus de nouveautés sur Statbel ...

Open Data



CHIFFRES-CLÉS



AGRICULTURE

Chiffres-clés de l'agriculture 2016

Votre avis nous intéresse!

Open Data (fr)-bel

Etiquette sur l'emploi du temps 2013

ESS Vision 2020

Foreign language learning statistics

Saviez-vous que...

la différence d'âge au premier mariage est toujours en moyenne d'environ **2,4 ans** ?

www.statbel.fgov.be

be.STAT

Une nouvelle version de notre base de données en ligne be.STAT a été lancée en mai 2016. Cette nouvelle version vous permet de facilement composer et télécharger vous-même des tableaux. L'accès direct dans l'application à une page récapitulative reprenant tous les sets de données disponibles est une nouveauté. L'interface est aussi plus conviviale et des possibilités d'exportations supplémentaires, telles que json, ont été prévues.

be.STAT

NL

FR

EN



123

Statistique des ventes de terrains à bâtir

 Superficie totale en m²

Nom interne: IM_EAF_PROP_TRANS_PRCL_EXT

Date de la dernière modification: 06/08/2016 04:03 GMT +0200

COLONNES

Date de vente ✕

 Prix Moyen Par M² ✕

LIGNES

Situation Géographique Du Bien ✕

+ FILTRES

Reset

		☰ Année ⓘ	↕ 1992	↕ 2000	↕ 2005	↕ 2010	↕ 2012	↕ 2013	↕ 2014
Belgique ⓘ	☰ Région ⓘ		↕ Prix Moyen Par M ²	↕ Prix Moyen Par M ²	↕ Prix Moyen Par M ²	↕ Prix Moyen Par M ²	↕ Prix Moyen Par M ²	↕ Prix Moyen Par M ²	↕ Prix Moyen Par M ²
	↕ Région flamande		25,63	55,06	110,70	155,71	165,55	169,11	178,12
Belgique	↕ Région de Bruxelles-Capitale		156,27	166,91	235,04	372,36	410,95	585,81	622,09
	↕ Région wallonne		14,06	18,27	32,50	46,89	48,96	50,84	50,54
Belgique			23,42	38,54	71,25	102,75	105,05	111,76	119,03

<https://bestat.economie.fgov.be/bestat/index.xhtml>

OPEN DATA

La Direction générale Statistique – Statistics Belgium met via ce portail plusieurs sets d'open data à disposition. Tout le monde peut utiliser gratuitement ces open data, à des fins aussi bien commerciales que non commerciales. Nous élargissons régulièrement notre offre de sets de données. Les nouveaux sets de données sont annoncés sur cette page et dans notre newsletter.

Datasets disponibles

124

Population



- » Structure de la population
- » Décès
- » Naissances

Travail, revenus et conditions de vie



- » Revenus fiscaux

Census 2011



- » Census 2011 (Recensement électronique) : Chiffres démographiques, socio-économiques, de l'enseignement

Prix



- » Indice des prix à la consommation

Environnement



- » Occupation du sol

Outils



- » Fichiers géographiques
- » Nomenclatures

<http://statbel.fgov.be/fr/statistieken/opendata/>

Census 2011, un recensement pour le 21ème siècle

- Le Census 2011 est une photographie de la Belgique au 1.1.2011.
- Il a été organisé par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium.
- C'est le premier recensement de la population n'ayant entraîné aucune charge pour le citoyen.
- Toutes les données du Census 2011 sont issues de bases de données administratives.
- Des règles strictes de confidentialité garantissent l'anonymat pour le citoyen ainsi que le respect de sa vie privée.
- Ce type de recensement engendre également un coût bien inférieur à un recensement classique.
- Les mêmes définitions ont été utilisées dans les 28 pays membres de l'Union européenne, ce qui facilitera fortement les comparaisons internationales.
- Cette nouvelle méthodologie permettra une mise à jour régulière des résultats.

125



Les chiffres sont à présent disponibles sur le site: <http://www.census2011.be>

Newsletter + Médias sociaux

Grâce aux flux RSS et sur Twitter et Facebook, vous restez informé des chiffres les plus récents. Si vous vous abonnez à notre newsletter, vous recevrez un aperçu des nouveautés chaque semaine dans votre boîte électronique.

Facebook

126



Statistics Belgium FR
Gebruikersnaam voor pagina maken

- Startpagina**
- Info
- Foto's
- Recensies
- Vind-ik-leuks
- Video's
- Berichten
- Tabbladen beheren

Promoten



Statistics Belgium FR
Gepubliceerd door statbel@economie.fgov.be · 29 juli om 14:26

Permis de bâtir : avril 2016
http://statbel.fgov.be/.../eco.../construction_industrie/permis/

Vertaling bekijken



Permis de bâtir

En avril 2016, des permis de bâtir pour la construction de 2.586 bâtiments résidentiels ont été octroyés, soit un total de 7.680 logements. Par rapport au mois dernier, il s'agit d'une baisse de 8.8% pour les bâtiments et d'une augmentation...

STATBEL.FGOV.BE

31 bereikte personen

Promotie niet beschikbaar

Leuk

Reactie

Delen



Statistics Belgium FR
Gepubliceerd door statbel@economie.fgov.be · 29 juli om 12:14

Met een gebruikersnaam kunnen mensen je pagina beter vinden en onthouden.

Alle paginatyps bekijken

FOTO'S



VIDEO'S



Facebook: Statistics Belgium FR

Envoyez simplement un e-mail à l'adresse statbel@economie.fgov.be avec pour objet « inscription newsletter (FR) ». Vous recevrez alors chaque semaine les dernières informations statistiques dans votre boîte électronique.

Twitter





© Valua Vitaly - Fotolia



© BillionPhotos.com - Fotolia



© DenisNata - Fotolia



© Firma V - Fotolia



© minicel73 - Fotolia



© Vera Kuttelvaserova - Fotolia



© Christian Schwier - Fotolia



SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie
Direction générale Statistique - Statistics Belgium

NUMÉRO D'ENTREPRISE : 0314.595.348
EDITEUR RESPONSABLE : NICO WAEYAERT
NORTH GATE III - BD DU ROI ALBERT II, 16 B-1000 BRUXELLES
CODE PUBLICATION : S000.01F/2016

